

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – travail – Patrie

**COMMISSION TECHNIQUE D'ELABORATION
DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE
L'EDUCATION**

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

**TECHNICAL COMMITTEE FOR THE
ELABORATION OF THE SECTOR WIDE
APPROACH / EDUCATION**

DRAFT DU DOCUMENT DE STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION

N.B. DOCUMENT DE TRAVAIL. NE SAURAIT ETRE CITE OU PUBLIE

LE COMITE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DU SECTEUR DE L'EDUCATION

Ce rapport est réalisé grâce aux efforts conjugués d'une équipe provenant des 04 ministères du secteur de l'Education avec l'appui des représentants du MINEFI, du MINPLAPDAT et de l'UNESCO.

Cette équipe se compose comme suit :

I – Supervision

- 1) HAMAN ADAMA, Ministre de l'Education de Base, Président ;
- 2) BAPES BAPES Louis, Ministre des Enseignements Secondaires, Vice Président;
- 3) FAME NDONGO Jacques, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Vice Président ;
- 4) PEREVET Zacharie, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Membre ;

II – Coordination

- 1) ZOUA HOULI Abraham, Secrétaire Général du MINEDUB ;
- 2) TAMBO LEKE Ivo, Secrétaire Général du MINESEC ;
- 3) MVOGO Dominique, Secrétaire Général du MINESUP ;
- 4) KOUNG A BESSIKE Jacqueline, Secrétaire Général du MINEFOP.

III – Equipe technique

- 1) TCHAMENI Apollinaire, Administrateur Planificateur de l'éducation, MINEDUB, Coordonnateur ;

Membres :

- MINEDUB :**
- 1) ETOUA AZO'O, Inspecteur général de pédagogie ;
 - 2) EGBE Martha BEYANG, Chef pool stats/ Projet.Edu. II ;
 - 3) MOMEYA Romuald Hervé, Ingénieur Statisticien-Economiste.
- MINESEC:**
- 1) BIOCK Michel, Inspecteur Général de Pédagogie chargé des Sciences Humaines (point focal) ;
 - 2) LEKANE Edouard, Inspecteur Général chargé de l'Enseignement Technique et Normal ;
 - 3) MBASSI TSALA Bertin B, Inspecteur National de Géographie ;
- MINESUP :**
- 1) AWONO ONANA Charles, Directeur de l'ENSP (point focal) ;
 - 2) FOUA NDJODO Marcel, Inspecteur académique.

MINEFOP : 1) INACK INACK Samuel, Chef de Division des Etudes, de la Prospective et de la Coopération (point focal) ;
2) TABI AKONO François, Chef de Cellule de la Coopération ;
3) MAKEMBE Nicolas, Chef de Cellule des Etudes et de la Prospective ;
4) BATOUMBI Dieudonné, Chargé d'Etudes Assistant/ Cellule de suivi.

MINEFI : ELOUNDOU ESSOMBA Gaston, Chef de la Cellule de l'Economie réelle.

MINPLAPDAT : YAP Idrissou, Chef de Cellule du développement des ressources humaines.

UNESCO-Représentation sous-régionale : 1) Yao YDO, chargé de programmes ;
2) Régine PRISO, Cadre ;
3) Eric DEUMO NOUBESSI, Informaticien.

CONSULTANTS : 1) Alain MINGAT ;
2) Serge CUENIN.

SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i>	4
<i>CHAPITRE I : CONTEXTE GLOBAL DU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION</i>	12
I. Contexte démographique et social.....	12
II. Contexte macro-économique (et des finances publiques)	17
III. Organisation et Structure du Système éducatif.....	27
IV. Grandes orientations actuelles de la politique éducative nationale.....	32
<i>CHAPITRE II : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EDUCATION</i>	38
I. Eléments saillants du diagnostic du secteur.....	38
II. Analyse des scolarisations (accès et parcours scolaire).....	40
III. Analyse des disparités par niveau et type d'enseignement	48
IV. Efficacité interne du système.....	53
V. Education et marché de l'emploi au Cameroun : Efficacité externe	58
VI. La qualité des services éducatifs offerts	61
VII. Coût et Financement du Système éducatif	71
VIII. Gestion et Gouvernance du Système éducatif	73
<i>CHAPITRE III : PRINCIPES DIRECTEURS ET AXES PRIORITAIRES DE LA STRATEGIE</i>	87
III.1. Principes de référence pour la Stratégie du secteur global de l'éducation.....	87
III.2. Axes prioritaires de la politique sectorielle	91
III.3. Matrice résumée des actions envisagées dans le système éducatif d'ici 2015	93
<i>CHAPITRE IV : PROGRAMME D'INTERVENTION PRIORITAIRE</i>	95
Objectif 1 : Elargir l'accès à l'éducation et la rétention dans le système tout en corrigeant les disparités	95
Objectif 2 : Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif.....	107
Objectif 3 : Développer un partenariat efficace avec les différents membres du corps social	125
Objectif 4 : Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif.....	128
<i>CHAPITRE V : POLITIQUE DE FINANCEMENT DU SECTEUR</i>	139
<i>CHAPITRE VI : CADRE OPERATIONNEL DE LA STRATEGIE</i>	143
VI.1 Principes directeurs de la mise en œuvre des programmes et projets.....	143
VI.2 Le plan de mise en oeuvre	145
VI.3 Mécanismes d'appui et de suivi-évaluation de la stratégie.....	146
<i>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</i>	154

<i>ANNEXE 1: CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION</i>	<i>155</i>
<i>ANNEXE 2 : TABLEAU DES INDICATEURS-CLE DU SECTEUR EDUCATIF</i>	<i>189</i>
<i>ANNEXE 3 : SIMULATIONS FINANCIERES DES POLITIQUES PROPOSEES</i>	<i>193</i>
<i>ANNEXE 4: PLAN D'ACTION PROVISoire DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION</i>	<i>203</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

APEE	Association de Parents d'Elèves et des Enseignants
BEPC	Brevet d'Etudes de Premier Cycle
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CE1	Cours Élémentaire 1 ^{ère} année
CE2	Cours Élémentaire 2 ^{ème} année
CEI	Coefficient d'Efficacité Interne
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CITI	Centre Interuniversitaire des Technologies de l'Information
CL	Class Level
CM1	Cours Moyen 1 ^{ère} Année
CM2	Cours Moyen 2 ^{ème} Année
CP/CPS	Cours Préparatoire/ Cours Préparatoire Spécial
DDEN	Délégation Départementale de l'Education Nationale
DPEN	Délégation Provinciale de l'Education Nationale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDSC	Enquête Démographique et de Santé du Cameroun
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
ENSP	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
ENIEG/ENIET	Ecole Normale des instituteurs de l'enseignement général/ technique
EPT	Education Pour Tous
FALSH	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FARP	Fonds d'Appui aux Ressources Pédagogiques
FIT	Fast Track Initiative
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FSJP	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
GCE O Level	General Certificate of Education, Ordinary Level
GCE A Level	General Certificate of Education, Advanced Level
IAEB	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base
IFORD	Institut de Formation et de Recherches Démographiques
IRIC	Institut des Relations Internationales du Cameroun
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MINEDUB	Ministère de l'Education de base
MINESEC	Ministère des Enseignements secondaires
MINPLAPDAT	Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
MLA	Monitoring Learning Activities
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement

SIGLES ET ABREVIATIONS (Suite et fin)

PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN ¹
PIB	Produit Intérieur Brut
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
RESEN	Rapport d'Etat d'un Système Educatif National
SIDA	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
SIL	Section d'Initiation à la Lecture
TAP	Taux d'Achèvement du primaire
TBM	Taux Brut de Mortalité
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMR	Taux moyen de redoublement
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ZEP	Zone d'Education Prioritaire

¹ Conférence des Ministres de l'Education ayant le français en partage.

DEFINITIONS DE QUELQUES CONCEPTS

Le taux brut de scolarisation (TBS). Cet indicateur mesure, pour un niveau d'étude donné, la population d'élèves scolarisés par rapport à la population scolarisable de cette tranche d'âge. Ex dans le primaire, ce taux est égal au nombre d'élèves du primaire, multiplié par 100 et divisé par la population de six à onze ans (dans le système francophone).

Taux net de scolarisation (TNS). Rapport entre le nombre total d'élèves en âge d'être dans le système scolaire et l'effectif total de la population scolarisable de la même tranche d'âge.

Taux d'accès. Pour un niveau d'étude donné, cet indicateur mesure la population des élèves non redoublants par rapport à la population en âge de fréquenter ce niveau d'étude. Il se calcule en rapportant l'effectif des élèves non redoublants dans un niveau d'étude donné, à la population en âge de fréquenter ce niveau. Comme indicateur du niveau scolarisation, il est préférable au taux brut de scolarisation en ce sens qu'il tient compte des déperditions scolaires.

Taux d'achèvement. Proportion de la classe d'âge qui accède à un âge quelconque à la dernière année du cycle. On l'estime par le taux d'accès en dernière année du cycle.

Taux de rétention. Pour un cycle d'études, il est égal au pourcentage des élèves d'une classe d'âge qui ayant été inscrits en première année du cycle au cours d'une année scolaire donnée sont parvenus finalement jusqu'à la dernière année de ce cycle.

Taux de transition. C'est la proportion des enfants qui arrivent à passer d'un cycle d'études à un autre.

Profils de scolarisation. Ils indiquent quelle proportion de la population a effectivement accès à la première classe primaire et comment se déroule ensuite la scolarité de ces enfants.

Taux moyen de redoublement. Il s'agit du rapport du nombre des redoublants d'une année sur l'effectif total des inscrits de l'année précédente.

Taux brut de fréquentation scolaire. Proportion de la population (dans la tranche d'âge concernée) qui fréquentait un établissement scolaire au moment de l'enquête.

Taux d'encadrement. Pour une école primaire, il s'agit du rapport du nombre d'élèves de l'école à son nombre d'enseignants. Il peut être calculé pour un groupe d'écoles et plus largement pour toutes les écoles d'une circonscription administrative.

Aléa de la répartition des enseignants dans les écoles. Il représente l'influence des facteurs autre que le nombre d'élèves dans la répartition des enseignants dans les écoles. Il est estimé par $[1-R^2]$ où R^2 est le coefficient de détermination de la régression du nombre d'enseignants d'une école sur son nombre d'élèves.

Coefficient d'efficacité. Il est défini comme le rapport entre le nombre d'années-élèves théoriquement nécessaires pour produire le nombre d'élèves qui accèdent en dernière année du cycle (produit du nombre d'élèves en dernière année du cycle au moment de l'observation et de la durée du cycle) et le nombre d'années-élèves effectivement consommées, parmi lesquels sont comptées les années supplémentaires dues aux redoublements et les années rendues inutiles du fait des abandons. Dans une situation idéale, sans redoublement ni abandons, ce rapport vaut donc 1.

INTRODUCTION

Dans un contexte national caractérisé par une situation économique morose, une croissance démographique marquée, notamment dans la tranche de la population jeune, et un environnement international en proie à de profondes mutations scientifiques et technologiques, le secteur éducatif du Cameroun est astreint aujourd'hui à un effort de modernisation.

En réaction à cette préoccupation et au fil du temps, des stratégies ont été élaborées par les ministères en charge des différentes composantes du secteur éducatif. L'absence de coordination et de concertation qui a prévalu lors de la préparation de ces stratégies ministérielles, a eu pour conséquence de mettre en relief des visions fragmentées et non cohérentes de l'ensemble du secteur éducatif.

Toutes choses qui ont rendu nécessaire l'élaboration d'une stratégie sectorielle globale pour refléter une vision unitaire et cohérente de l'éducation au Cameroun. Aussi, en février 2005, les Ministres en charge du secteur de l'éducation (MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP) ont-ils pris l'engagement d'y œuvrer.

Cette stratégie s'inscrit dans la perspective d'une mise en œuvre des dispositions pertinentes de la Constitution, des lois d'orientation de l'éducation et de l'enseignement supérieur, des orientations majeures du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ainsi que des engagements du Cameroun (EPT, FTI, ODM, etc.) en faveur de l'éducation pour tous et plus particulièrement de l'universalisation de l'enseignement primaire comme objectif à atteindre par le système éducatif en 2015.

Le développement attendu du secteur éducatif doit donc être soutenu par une augmentation substantielle des ressources publiques allouées au secteur de l'éducation. De plus, il commande la prise en compte de la formation professionnelle comme un moyen de professionnalisation des enseignements, de développement des ressources humaines et un mécanisme de régulation des flux à la fin de chaque niveau d'études, en vue de l'insertion des sortants dans le système de production. Les points suivants sont abordés :

- La gestion de l'accès face au choc démographique ;
- L'amélioration de l'efficacité et la préservation de la qualité ;
- Le défi de la pertinence ;
- L'équité ;
- Les interactions entre les différents niveaux et types d'enseignement ;
- La gouvernance ;
- le financement durable et efficient du système.

Les stratégies proposées s'inscrivent dans un partage des préoccupations du gouvernement de voir le secteur éducatif devenir un acteur majeur dans la promotion d'une citoyenneté active et responsable. Cet objectif apparaît aujourd'hui comme une des conditions pour la mise en route d'un vaste programme de réformes de l'ensemble du secteur éducatif. C'est seulement à travers un tel programme que tout soutien financier, national ou étranger, pourra produire un effet d'investissement et induire le développement.

L'impulsion politique du Gouvernement part du constat que partout dans le monde et de tout temps, les plus fortes valeurs ajoutées dépendent des techniques mises en jeu pour la production et pour l'échange, ce qui fait du savoir une ressource stratégique essentielle, un avantage comparatif décisif dans la grande compétition que se livrent les grands ensembles économiques de notre époque.

Aussi le défi pour le gouvernement est-il de mettre en place, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, un système éducatif réactif qui prend en compte et anticipe les besoins de l'économie nationale. Le présent document de Stratégie sectorielle est donc à la fois :

- un cadre intégrateur des actions de développement de l'éducation en cohérence avec les objectifs de développement nationaux ;
- un cadre de consultation et de concertation avec la société civile et les partenaires au développement ;

- un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs notamment ceux provenant de l'Initiative accélérée pour l'Education pour Tous (Fast-Track Initiative) ;
- un cadre de cohérence financière et de budgétisation à moyen terme ;
- un cadre de définition et d'organisation des travaux analytiques pour éclairer le développement du secteur.

Le présent document de Stratégie Sectorielle de l'Education couvre principalement le système formel d'enseignement, c'est-à-dire du préscolaire au supérieur en passant par les enseignements secondaires et la formation professionnelle. Les volets non-formel, informel et l'éducation intégratrice sont traités parallèlement par les Ministères en charge des Affaires sociales et de la Jeunesse respectivement dans la Stratégie du secteur social et le Programme national d'Alphabétisation.

CHAPITRE I : CONTEXTE GLOBAL DU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

I. Contexte démographique et social

I.1 Données démographiques globales

L'un des principaux objectifs stratégiques de la politique gouvernementale de développement est la maîtrise de la croissance démographique du pays afin qu'elle soit en harmonie avec ses possibilités économiques. L'Institut National de la Statistique estime à 15 292 000 habitants la population du Cameroun. Cette information sera actualisée par le recensement en cours, le dernier datant de 1987. Le niveau d'urbanisation du pays est globalement élevé, quoique présentant d'importantes inégalités régionales. Evalué à 37,8% en 1987, le taux d'urbanisation se situe actuellement à 43 %.

La densité globale de la population est d'environ 33 habitants au Km², avec cependant des disparités importantes entre les provinces et à l'intérieur de celles-ci. Concernant sa structure par âge, la population est majoritairement jeune, avec 45% des individus âgés de moins de 15 ans et 64% âgés de moins de 25 ans. L'âge moyen de la population se situe autour de 22 ans. L'espérance de vie à la naissance est à 56,5 ans en 2003 (soit 54,5 pour les hommes et 59 ans pour les femmes). Le rapport de masculinité révèle un léger déficit en hommes, soit 97 hommes pour 100 femmes.

Le taux moyen de natalité au niveau national connaît une baisse progressive liée à l'accentuation des programmes de réduction des naissances par la pratique du planning familial, ainsi on est passé de 41,7 ‰ (entre 1987 et 1992) à 39,7 ‰ (entre 1993 et 1997) pour arriver à 38,2 (entre 1998 et 2002).

Le taux de mortalité est encore globalement élevé : 49 ‰ de nos jours, notamment avec l'effet du VIH/SIDA. Quant à la mortalité infanto-juvénile (enfants de 0-4 ans), elle est passée de 126 à 151 pour 1000. Par ailleurs la

mortalité maternelle demeure élevée, environ 430 décès pour 100 000 naissances.

D'après les projections des Nations-Unies, fondées sur l'analyse des différentes enquêtes de ménages disponibles, le Cameroun serait entré dans la phase de transition démographique : le taux annuel de croissance de la population totale qui était de 2,8 % à la fin des années 90 serait actuellement de 2,3 % et atteindra sans doute moins de 2 % en 2010.

I.2 Population scolarisable

En dépit de cette transition démographique en cours, la population scolarisable (4-24 ans) devrait s'accroître fortement d'ici à 2015, passant de 8,5 millions en 2004 à près de 11 millions (soit une augmentation de plus d'un tiers), créant ainsi une forte demande scolaire.

De manière spécifique :

- au niveau du préscolaire (4-5ans), la population passerait de 1 064 000 en 2004 à 1 220 000 en 2015 ;
- au niveau du primaire (6-11ans/12ans), la population passerait de 2 914 800 à 3,5 millions en 2015 ;
- au niveau du premier cycle du secondaire (12-15 ans/13-17 ans), l'on passerait de 1 674 000 en 2004 à 2 234 400 en 2015 ;
- au niveau du second cycle du secondaire (16-18 ans/18-19ans), la population passerait de 1 003 400 à 1 379 600 en 2015 ;
- au niveau du supérieur (19/20 ans- 24 ans), l'on passerait de 1 773 058 en 2004 à 2 437 451 en 2015.

I.3 Impact du VIH/SIDA sur le système éducatif.

Le taux de prévalence du VIH dans la tranche d'âges de 15-49 était à 5,5 % en 2004. Cette prévalence est environ 60 % plus élevée chez les femmes que chez les hommes, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le taux d'infection des femmes et des hommes augmente rapidement avec :

- (i) ***l'âge*** : les femmes sont infectées plus précocement que les hommes (le taux de prévalence le plus élevé (10,3 %) est enregistré chez les femmes de la tranche d'âge 25-29 ans tandis que chez les hommes, il est de 8,6% et concerne la tranche 35-39 ans);
- (ii) ***le niveau d'instruction***, en particulier chez les femmes : Celles ayant un niveau d'instruction primaire ou secondaire sont plus de deux fois plus infectées que celles n'ayant aucun niveau d'instruction ;
- (iii) ***le statut matrimonial*** : les femmes qui sont en rupture d'union (séparées, divorcées, veuves) ont un taux d'infection au VIH significativement plus élevé que celles en union ou que celles qui n'ont jamais été mariées ;
- (iv) ***le niveau de bien-être économique des ménages*** : la prévalence du VIH est environ trois fois plus élevée dans les ménages riches que dans les ménages pauvres ;
- (v) ***les jeunes femmes*** de 23-24 ans sont sept fois plus infectées que celles de la tranche 15-17 ans (**Source : Enquête Démographique et de Santé du Cameroun, 2004**).

Ce niveau de prévalence bien que moins élevé par rapport aux autres pays d'Afrique entraînera au moins deux conséquences pour le système éducatif :

- 1) Une forte augmentation du nombre d'orphelins liée à cette maladie. Ceci imposera des mesures ciblées pour assurer la scolarisation de ces enfants. Les estimations de la Banque Mondiale font état d'environ 12 % de la population d'âge scolaire directement concernée par ce fléau en

2015, chiffre auquel il faut ajouter les orphelins dus à d'autres causes que le SIDA;

2) Les décès d'enseignants atteints par le SIDA et leur absence pour maladie sont déjà perceptibles. Actuellement, on estime que chaque année, 500 enseignants ne peuvent assurer leur service par suite de cette maladie et qu'un nombre comparable en décède prématurément. Aux alentours de 2015, on prévoit qu'entre 1 200 et 1 500 maîtres devront être remplacés chaque année à cause de cette pandémie et des décès qu'elle entraîne.

I.4 Le Contexte Social

La demande sociale d'éducation correspond à la demande de places dans le système éducatif. Cette dernière émane des individus ou des familles. D'autre part, la demande économique d'éducation est celle qui correspond à la demande de main d'œuvre qualifiée exprimée par le système productif.

Les demandes économique et sociale de l'éducation expriment tout à la fois le désir pour la société de bénéficier des produits de l'éducation et la possibilité d'en supporter les frais.

Au Cameroun, la demande d'éducation a connu plusieurs phases : dans les années 1960 et 1970 pour les populations, l'école et l'école seule peut donner accès à cette classe de « CADRES », qui, sans titre académique, ne pourraient bénéficier d'une situation matérielle et d'un rang social assez confortable.

Cette situation a conduit à un « boom » de la demande sociale d'éducation, reflet du modèle conçu à l'aube des indépendances des pays d'Afrique pour relever le défi du développement. Cette situation est d'ailleurs renforcée par la conférence d'Addis-Abeba en 1961 sur l'éducation en Afrique qui dans sa recommandation relative à l'économie avait posé comme préalable que « l'enseignement dans des conditions appropriées doit être un investissement productif qui contribue à la croissance économique ».

La tendance croissante de la demande sociale se manifeste particulièrement dans les trois niveaux d'enseignement suivants : primaire, secondaire et supérieur. Pendant ce temps, les types d'enseignement : technique et professionnel demeurent marginaux au profit de l'enseignement général.

Cette situation s'explique par la valeur sociale forte accordée à ce type d'enseignement par rapport aux deux précédents.

Du côté de la demande économique, des ajustements se font en milieu professionnel étant donné la défaillance du système en place qui n'arrive pas à livrer des produits conformément aux besoins précis des entreprises.

A partir du milieu des années 1980, la crise économique s'installe avec des conséquences très graves au plan social dont le chômage et le non accès aux besoins sociaux de base (éducation, santé, alimentation, protection sociale, etc.)

A partir de cet instant, les demandes sociale et économique de l'éducation prennent un coup. La demande sociale quand bien même elle reste en augmentation en valeur absolue, subit des coups en valeur relative. Les familles croient de moins en moins en l'école formelle qui n'a plus les mêmes vertus que celles connues avant l'ajustement. Du côté de la demande économique, il y a également un rejet, car les produits non seulement ne correspondent pas aux besoins, mais leur qualité n'est pas celle souhaitée.

Cette situation remet en cause le système actuel qui ne satisfait plus ses deux clients principaux à savoir : les familles et les entreprises. L'urgence est donc de remettre l'école au goût de ses clients : des hommes qui s'accomplissent à travers l'accès à la connaissance et les entreprises qui se développent par le biais d'une main d'œuvre formée à leur goût.

II. Contexte macro-économique (et des finances publiques)

II.1 Etat des lieux

De l'indépendance à la première moitié des années 70, le Cameroun a connu une croissance régulière et harmonieuse : le PIB réel a augmenté en moyenne de 4 % par an. La fin des années 70 connaît un phénomène nouveau : sous l'effet d'une économie dopée par la production pétrolière, la croissance s'accélère brutalement : 13 % par an de 1977 à 1981 puis 8 % de 1982 à 1985. Au milieu des années 80, le Cameroun subit des chocs importants dus à l'effondrement des cours des matières premières, chocs qui engendrent le ralentissement de son économie suivi d'une sévère récession. Cette situation ne se retournera qu'à la suite de la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 qui ramènera la croissance réelle du PIB autour de 5 % en 1994-95.

Les programmes économiques que le gouvernement a mis en œuvre par la suite ont permis de stabiliser la croissance du PIB réel en moyenne à un chiffre de l'ordre de 4,5 % par an. L'inflation a été ramenée à moins de 3 %. La balance commerciale est demeurée positive; le déficit des transactions courantes a été réduit de moitié, tombant de 3 % en 1997-1998 à 1,5 % en 1999-2000 et le solde budgétaire (base engagement) a été stabilisé autour de 2 % du PIB.

Le Cameroun entame la période 2000-2004 par son éligibilité à l'initiative renforcée d'allègement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés, consacrée par l'atteinte, dès le mois d'octobre 2000, du point de décision. Au cours de cette période, le taux de croissance du PIB est passé de 4% en 2000 à 3,9% en 2004.

Les ressources budgétaires non pétrolières ont été en nette progression passant de 875,1 milliards en 2000 à 973,4 milliards en 2004. L'effet de la hausse des cours du pétrole sur les recettes pétrolières n'a pas compensé l'impact de la diminution de la production au cours de la même période. Les recettes

pétrolières sont ainsi passées de 438,3 milliards en 2000 à 337,7 milliards en 2004 soit une baisse de 30%.

Face à la contrainte de respecter ses engagements concernant le paiement du service de la dette extérieure, le Gouvernement a pris tout un ensemble de mesures (programmation trimestrielle des lignes de crédit, suppression à terme des caisses d'avance, réglementation de la puissance des véhicules de services selon la catégorie du poste occupé, etc.) visant la maîtrise des dépenses courantes dont le pourcentage au PIB est passé de 13,5% en 2001 à 11,4% en 2004. La faible consommation des crédits alloués aux dépenses d'investissement due à la complexité des procédures de passation des marchés publics a été en grande partie à l'origine des baisses successives du montant des ressources budgétaires destinées aux investissements publics. Ainsi, en pourcentage du PIB, les dépenses d'investissement publiques ont diminué d'un point et ont atteint le niveau de 2,2% en 2004.

En pourcentage des dépenses budgétaires, la part des ressources allouées aux secteurs sociaux (éducation, santé, affaires sociales et emploi) s'est accrue en passant de 18,5% en 2000 à 25,3% en 2005. Ce qui marque le souci du Gouvernement de lutter résolument contre la pauvreté. La part des ressources allouée aux secteurs productifs (infrastructure et développement rural) en pourcentage des dépenses budgétaires totales a connu, également, une augmentation significative passant de 10,5% en 2000 à 14,5% en 2005. Ainsi la politique d'allocation des ressources mise en œuvre par le Gouvernement adhère aux objectifs définis dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. L'encours de la dette publique extérieure, dont l'essentielle est bilatérale (62%), a connu une tendance baissière au cours de la période 2000-2004 passant de 4461,3 milliards de FCFA (68% du PIB) en 2000 à 3545 milliards de FCFA (42,3% du PIB) en 2004.

Des évolutions récentes montrent que la croissance de l'économie camerounaise s'est décélérée avec un taux de 3,5% en 2004 contre 4,1% en 2003. Elle est estimée à 2,7% en 2005 et atteindrait 4,5% en 2006. Dans l'optique de la demande, la croissance demeure tirée par la demande intérieure. Mais on note une baisse de la part de la consommation privée dans le PIB, avec une contribution négative à la croissance en 2005, tandis que la part de la consommation publique tend à augmenter. La part de l'investissement est en hausse, qu'il s'agisse de la composante publique ou de la composante privée. La contribution positive à la croissance de la demande extérieure depuis 2004, et en particulier des exportations de services et des exportations hors pétrole, tendrait à se consolider.

Le taux d'inflation demeure contenu en dessous de 3. L'évolution de l'inflation reste imputable aux produits alimentaires (principale composante de l'indice) dont la production s'est avérée satisfaisante face au niveau sans cesse croissant de la demande urbaine.

Tableau 1 : indicateurs clés de l'économie camerounaise

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	6171	6612	7061	7583	7917	8378	8757	9400
PIB à prix constant de 2000(milliards de FCFA)	6326,6	6612,4	6910,9	7187,9	7482,7	7747,1	7965,2	8304,5
<u>PIB réel</u> Croissance annuelle (en%)	4,3	4,5	4,5	4,0	4,1	3,5	2,7	4,5
Répartition sectorielle (Croissance annuelle en %)								
Secteur Primaire	6,4	3,6	3,73	3,7	3,7	4,2	3,9	4,0
Secteur Secondaire	3,3	4,3	1,0	0,8	0,8	0,5	-0,8	3,9
Secteur Tertiaire	6,4	4,4	8,5	7,3	7,3	5,4	4,7	4,6
Taux de pauvreté (% population)			40,0					38,6
Population	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
PIB/tête	1,5	1,7	1,7	1,2	1,3	0,7	0,0	1,5
Consommation par tête	1,2	1,9	0,2	1,7	4,2	-0,6	-3,4	-2,7
Prix (Croissance annuelle en %)								
Déflateur du PIB		2,5	2,3	3,4	0,3	2,3	1,7	3,1
Prix à la consommation	7,8	14,4	2,8	2,8	0,6	0,3	1,5	1,8
Les composantes de la demande (en pourcentage du PIB)								
Consommation	80,8	79,7	81,0	81,0	82,2	80,6	79,0	75,7
Privée	71,3	70,2	70,7	70,8	72,2	70,4	68,2	65,0
Publique	9,5	9,5	10,2	10,2	10,0	10,2	10,8	10,8
Finances publiques (en pourcentage du PIB)								
Recettes hors Dons	15,0	19,9	17,7	17,9	16,8	15,6	17,0	18,4
Dépenses	13,9	15,6	16,9	16,0	15,5	13,8	15,0	16,2
<i>courantes</i>	<i>11,9</i>	<i>12,1</i>	<i>13,6</i>	<i>13,3</i>	<i>13,3</i>	<i>11,6</i>	<i>12,0</i>	<i>12,3</i>
<i>en capital</i>	<i>1,9</i>	<i>3,3</i>	<i>3,3</i>	<i>2,5</i>	<i>2,1</i>	<i>2,2</i>	<i>3,0</i>	<i>3,9</i>
Source : MINEFI/DAE								

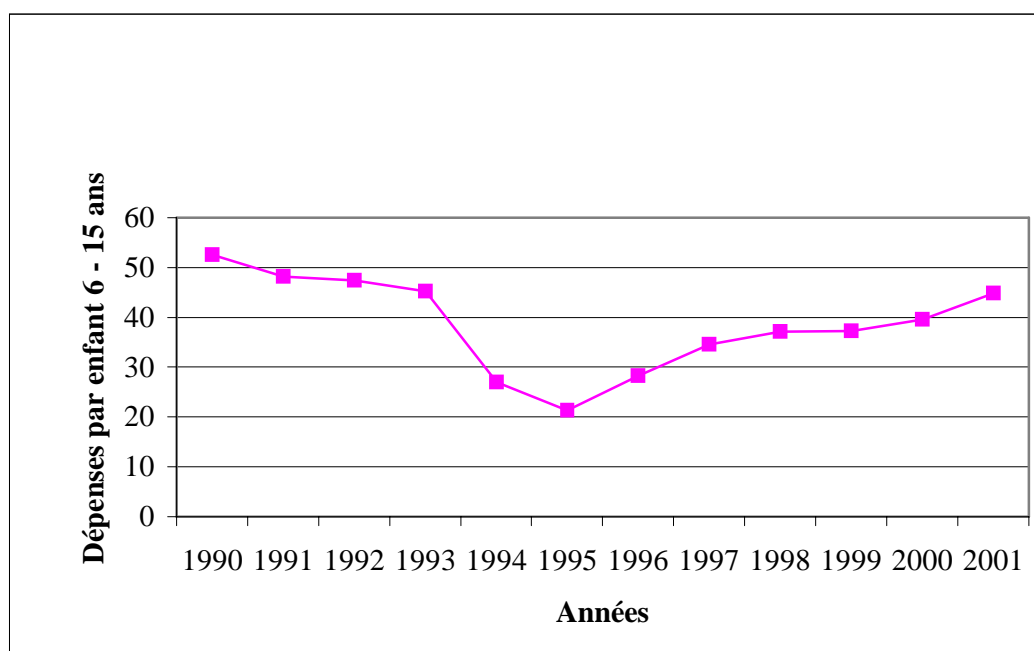
* Sur base d'exécution budgétaire (MINEDUC ET MINESUP)

S'agissant des ressources publiques pour l'éducation, elles sont fonction d'une part du montant global du budget de l'Etat et d'autre part des arbitrages opérés tant au niveau du Gouvernement que du Parlement. En termes courants et de façon globale, les dépenses publiques pour l'éducation ont pratiquement doublé

entre 1990 et 2002. Si on les compare aux recettes de l'Etat, elles connaissent cependant une forte restriction puisque, si elles représentaient environ 22 % au début des années 90, elles sont aujourd'hui tout juste au niveau de 16 %. En proportion des dépenses de l'Etat, on observe entre 1990 et 2001 une légère amélioration sur la base des dépenses totales (de 15,2 % en 1990 à 17,4 % en 2001) et une quasi stabilité sur la base des dépenses courantes (de 18,8 % en 1990 et 19,1 % en 2001). Cette impression de stabilité globale de l'effort du pays pour son système éducatif est d'une certaine façon corroborée par le fait que les dépenses publiques exprimées en pourcentage du PIB du pays sont passées d'un chiffre compris entre 3,3 et 3,4 sur les années 1990 à 1993 au chiffre de 3,2 % du PIB en 2001. On retrouve toutefois la dynamique identifiée par ailleurs d'une dégradation substantielle entre le début et le milieu des années 90 (les dépenses publiques ne représentent que 1,7 % du PIB du pays en 1996 suite à la contraction des salaires des fonctionnaires) suivie d'une reprise progressive mais peu significative.

Une manière plus pertinente d'examiner les dépenses publiques d'éducation consiste d'une part à les exprimer en unités monétaires constantes et d'autre part à les rapporter à la population que ces ressources sont supposées servir. Le graphique I, ci-dessous, montre l'évolution dans le temps de cet indicateur pour le groupe d'âges 6-15 ans.

Graphique I : Evolution des dépenses courantes d'éducation par enfant de 6-15 ans (milliers de FCFA de 2002)



On peut interpréter cet indicateur comme mesurant la capacité du gouvernement à offrir des services éducatifs à sa jeunesse. En termes d'évolution au cours des 13 dernières années, on retrouve la forme globale en V et le «creux» du milieu de la décennie, déjà observée par ailleurs. On a aussi des arguments complémentaires pour indiquer que si la situation budgétaire d'ensemble pour le système éducatif s'est certes sensiblement améliorée depuis l'année 1995, on n'est pas encore revenu à la situation prévalant en 1989 ou 1990. En 2001, les dépenses courantes totales du secteur rapportées au nombre des enfants de la classe d'âge (6-15 ans) s'élevaient à 44 800 Fcfa de 2002 par enfant, alors que ce même indicateur valait 52 500 Fcfa (de 2002) en 1989.

Le choix du groupe d'âge (6-15ans) est certes un peu arbitraire mais cela a peu de portée dans la mesure où la tendance observée est la même pour tous les groupes d'âge.

II.2 Perspectives de l'économie à l'horizon 2015

L'axe stratégique n°1 du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté porte sur la promotion d'un cadre macroéconomique et budgétaire stable. Pour tenir compte de la conjoncture économique nationale, de l'environnement

international et des nouvelles stratégies qui ont été adoptées, le cadrage central du DSRP a été actualisé au cours de l'année 2005. Il en ressort globalement que la croissance actuelle est encore faible pour impulser véritablement une amélioration des conditions de vie des populations et accroître le revenu par habitant au Cameroun. L'objectif du Gouvernement est, à long terme, de porter progressivement le taux de croissance réel du PIB à 7% au moins, ce qui devrait permettre une augmentation du PIB réel par tête d'environ 3 à 4%, minimum requis pour une réduction sensible de la pauvreté en vue de l'atteinte des objectifs du millénaire. En 2005 le taux de croissance est estimé à **2,7%**. Ce taux passerait de 4,5 % en 2006 à 4,7 % en 2008 et se situerait en moyenne annuelle au-dessus de 5% sur la période 2008-2015.

Dans le secteur primaire, la croissance réelle moyenne de la production agricole serait de l'ordre de 4,3% par an, compte tenu de l'augmentation de la population et donc de la demande intérieure, du développement de la pénétration des marchés sous régionaux et de l'approvisionnement des industries nationales.

Le taux de croissance dans le secteur secondaire pourrait atteindre à terme 6%. Il dépend d'une manière générale de la production des hydrocarbures, de l'énergie et des infrastructures de base comme les routes. La décroissance de la production pétrolière au Cameroun devrait se poursuivre en l'absence de découvertes importantes ou ponctuelles. Les perspectives sont toujours à la baisse mais seraient moins défavorables qu'antérieurement, le taux ainsi retenu se situe aux alentours de -5%.

Les industries manufacturières devraient soutenir la croissance à hauteur de 6,5% en moyenne grâce aux avancées dans la transformation du bois et à la vigueur des branches de l'Agro-industrie, de la cimenterie et de la métallurgie. La relance des investissements dans le secteur énergétique devrait permettre une augmentation de la production électrique qui devrait booster la croissance dans ce sous secteur. En effet, le projet de construction de nouvelles centrales devrait contribuer à améliorer l'offre énergétique. La construction de ces centrales devrait accélérer la croissance

dans ce sous secteur qui influence largement la production dans les autres secteurs.

Le secteur tertiaire devrait bénéficier de la tendance à la hausse des activités liées aux nouvelles technologies de la communication (informatique, Internet) et à la téléphonie mobile grâce notamment aux retombées de la fibre optique, ce qui laisse présager des taux de croissance assez élevés dans ces branches. En outre, avec le démarrage effectif du marché financier, de profondes mutations dans le secteur financier pourraient s'opérer dans ce secteur. Pour toutes ces raisons, le taux de croissance réel dans le secteur tertiaire devrait se maintenir autour de 6,5% par an, en moyenne.

L'agrégation des trois secteurs génère des taux de croissance du PIB réel entre 4 et 6% à l'horizon 2015.

II.3 Implications en matière de finances publiques

Les ressources de l'Etat, en raison de la diminution des recettes pétrolières, à l'horizon 2015 pourraient tourner autour de 15% du PIB. Les recettes non pétrolières se stabiliseraient autour de 13% jusqu'en 2015.

Le Gouvernement est résolu à accroître les recettes non pétrolières pour compenser la baisse des recettes pétrolières. Les réformes fiscales et douanières en cours, l'élargissement de l'assiette fiscale à travers entre autres, la réduction des exonérations et une plus grande rigueur dans l'application des fiscalités spécifiques, l'introduction de la réforme de l'impôt sur le revenu devraient permettre d'améliorer les recettes non pétrolières en pourcentage du PIB non pétrolier. Ainsi, la part des recettes non pétrolières serait maintenue en moyenne à 13 % du PIB non pétrolier. En conséquence, le solde budgétaire connaîtrait une évolution favorable et les besoins de financement resteraient modérés eu égard à l'ampleur des efforts.

Concernant les dépenses, il est anticipé que les dépenses publiques globales, en proportion du PIB, restent au voisinage de leur niveau actuel pour éviter de

pénaliser la croissance par un niveau excessif de taxation des secteurs productifs. Dans ce contexte, on anticipe toutefois des espaces d'expansion des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires, à l'instar de l'éducation, du fait de la contraction du service de la dette, notamment après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Dans ces conditions, c'est par des arbitrages intersectoriels plus favorables à l'éducation que le secteur éducatif est susceptible de trouver les ressources additionnelles dont il aura besoin pour assurer son développement et le financement de sa stratégie sectorielle. Celle-ci prévoit un appui budgétaire qui portera la part de l'éducation dans le PIB au chiffre de **3,5%**. Pour réaliser cet objectif, il serait nécessaire de faire passer les dépenses publiques d'éducation à au moins 22% des ressources publiques nationales d'ici à 2015 et en allouer la moitié au seul enseignement primaire.

Tableau 2: Prévisions macroéconomiques à moyen terme, 2006-2015

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	9399,9	9833,9	10452,9	11157,6	11936,1	12871,5	13869,7	14863,4	15872,2	16907,6
PIB à prix constant de 2002	8304,5	8611,7	9006,0	9459,8	9955,2	10579,3	11227,9	11844,8	12451,3	13059,7
Croissance et pauvreté										
Taux de pauvreté (% population)	38,6					35,5				32,7
Croissance annuelle (en %)										
Population	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
PIB/tête	1,5	0,9	1,9	2,3	2,5	3,6	3,4	2,8	2,4	2,2
Consommation par tête	-2,8	-1,7	-0,5	0,6	1,4	1,9	1,4	0,1	-0,1	-0,2
PIB à prix constant	4,3	3,7	4,6	5,0	5,2	6,3	6,1	5,5	5,1	4,9
(Pourcentage du PIB)										
Recettes hors Dons	18,4	17,8	17,1	16,7	16,3	15,9	15,5	15,2	14,9	14,7
pétrolières	5,8	5,0	4,4	4,0	3,7	3,3	3,0	2,8	2,5	2,3
Non pétrolières	12,5	12,8	12,8	12,7	12,7	12,6	12,5	12,4	12,4	12,3
Non pétrolières (% PIB non pétrolier)	13,6	13,7	13,5	13,3	13,2	13,1	13,0	12,9	12,8	12,7
Dépenses	16,2	16,7	17,2	17,0	16,4	16,0	15,6	15,3	14,9	14,5
courantes	12,3	12,1	12,2	11,9	11,3	10,9	10,4	9,9	9,6	9,3
en capital	3,9	4,6	5,0	5,1	5,1	5,1	5,3	5,4	5,3	5,2
Solde global, base ordonnancements	3,3	2,2	0,9	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0
Solde global, base caisse	2,1	1,7	0,4	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
(en Pourcentage du PIB)										
Financement	-2,1	-1,7	-0,4	-0,2	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Extérieur net	1,1	0,4	1,4	1,4	1,1	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7
Intérieur net	-2,2	-2,1	-1,8	-1,6	-1,5	-1,4	-1,3	-1,2	-1,1	-1,1
Besoin résiduel	-1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes (en Pourcentage du PIB)										
Dettes extérieures										
Encours	0,34	0,32	0,30	0,28	0,27	0,25	0,24	0,23	0,22	0,21
Service	0,03	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Intérêts	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Source: MINEFI/DAE										

III. Organisation et Structure du Système éducatif

III .1 Organisation du système éducatif au Cameroun

Héritage de la double domination anglaise et française, le système éducatif camerounais est divers et multiple.

A la dualité des langues d'enseignement et des modalités y afférentes (l'anglais dans les provinces du Nord-ouest et du Sud-Ouest, le français dans les autres provinces), s'ajoute la diversité des ordres d'enseignement. On a ainsi d'un côté, l'ordre d'enseignement public, et de l'autre l'ordre privé comprenant le privé laïc, le privé confessionnel catholique, le privé confessionnel protestant et le privé confessionnel musulman.

En dépit de cette diversité, les encadrements du système éducatif camerounais sont déterminés au niveau central de l'Etat. En effet, l'Etat par voie législative ou réglementaire,

- définit le régime de l'enseignement ;
- arrête les programmes et les manuels scolaires ;
- fixe les modalités de création, d'ouverture, de fonctionnement et de financement des établissements et institutions privées de formation;
- contrôle les établissements et institutions privées de formation;
- régit les systèmes et les modalités d'évaluation des élèves et des étudiants et organise les examens officiels nationaux et l'année académique sur toute l'étendue du territoire national.

En définitive, l'Etat apparaît comme la principale institution organisatrice du système éducatif camerounais. Par ses orientations et ses décisions, il influence plus que tout autre agent ou institution, l'offre et la demande d'éducation.

III.2 Structure du système éducatif camerounais

Les schémas I et II permettent de visualiser la structure globale du système éducatif camerounais; ils s'appliquent tant au secteur public que privé. Il convient de noter que le sous-système anglophone est principalement localisé dans les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, mais on trouve aussi des établissements qui suivent la formule anglophone dans certaines localités (notamment les grandes villes dont Douala et Yaoundé) en dehors de ces deux provinces. Le sous-système francophone est largement majoritaire dans les huit autres provinces. L'enseignement supérieur est dispensé dans six universités d'Etat ainsi que dans un certain nombre d'institutions privées.

En plus de l'enseignement supérieur qui est commun, chaque sous-système se compose de cinq niveaux d'enseignement : le préscolaire, le primaire, le post primaire, le secondaire et le normal.

L'enseignement maternel est le premier niveau. Il dure généralement 2 ans. L'enseignement primaire quant à lui, dure 6 ans dans le sous-système francophone et 7 ans dans le sous-système anglophone. Il sera uniformisé à 6 ans dans les deux sous-systèmes dès 2006. Si la durée totale de l'enseignement secondaire général est la même dans les deux sous-systèmes (7 ans), celui-ci se décompose différemment en sous-cycles (5 années d'études pour le premier cycle puis 2 années pour le second dans le sous-système anglophone ; 4 années pour le premier cycle puis 3 années pour le second cycle en ce qui concerne le sous-système francophone). La mise en application de la loi d'orientation de 1998 permettra l'harmonisation de la durée des cycles dans les deux sous-systèmes. L'enseignement technique se décompose en deux cycles de 4 et 3 années d'études respectivement. L'enseignement post-primaire récupère une partie des élèves sortant du primaire pour une formation d'une durée totale de deux ans. Le premier cycle secondaire général francophone est sanctionné par le BEPC et par le General Certificate of Education Ordinary Level (GCE O/L) dans le sous-système anglophone. Le second cycle est sanctionné par le

Baccalauréat dans le système francophone et par le General Certificate of Education Advanced Level (GCE A/L) dans le sous-système anglophone. L'accès à l'enseignement supérieur est libre pour les titulaires du baccalauréat ou du GCE A/L, mais l'accès aux écoles de formation de la fonction publique (ainsi qu'à certains établissements privés) est subordonné à la réussite à un concours.

S'agissant de la formation professionnelle, elle n'est pas encore suffisamment organisée. Une réflexion méthodique et approfondie est d'ores et déjà engagée pour permettre à ce sous-secteur de disposer d'un véritable mécanisme d'information, de coordination, de régulation et de conseil d'une part et d'autre part, d'un système fiable et efficace d'encadrement, d'appui et de suivi des ressources humaines dont le pays a besoin pour promouvoir l'emploi (dépendant ou indépendant) et ainsi développer son système de production des richesses.

Schéma I: STRUCTURE DU SOUS-SYSTEME FRANCOPHONE

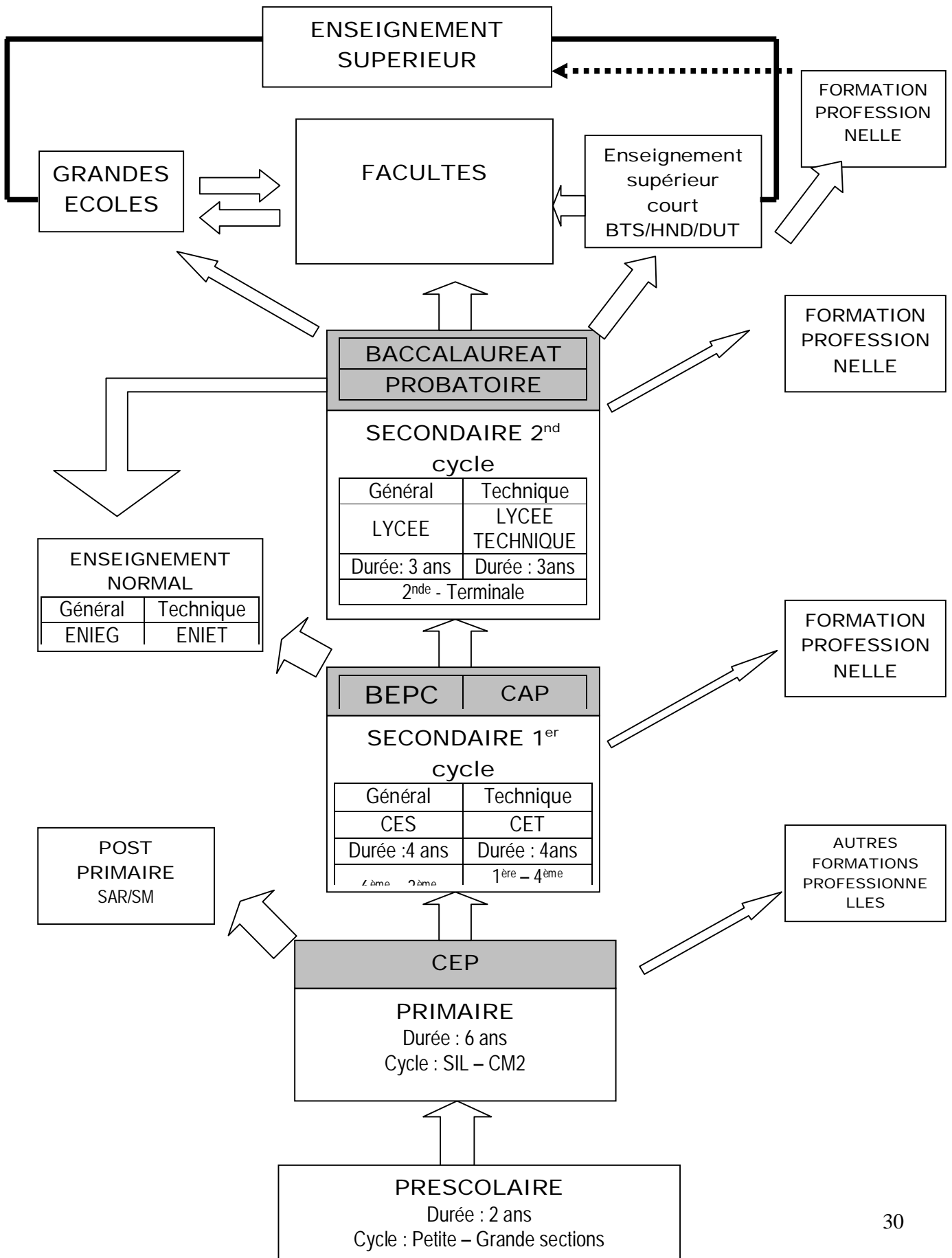
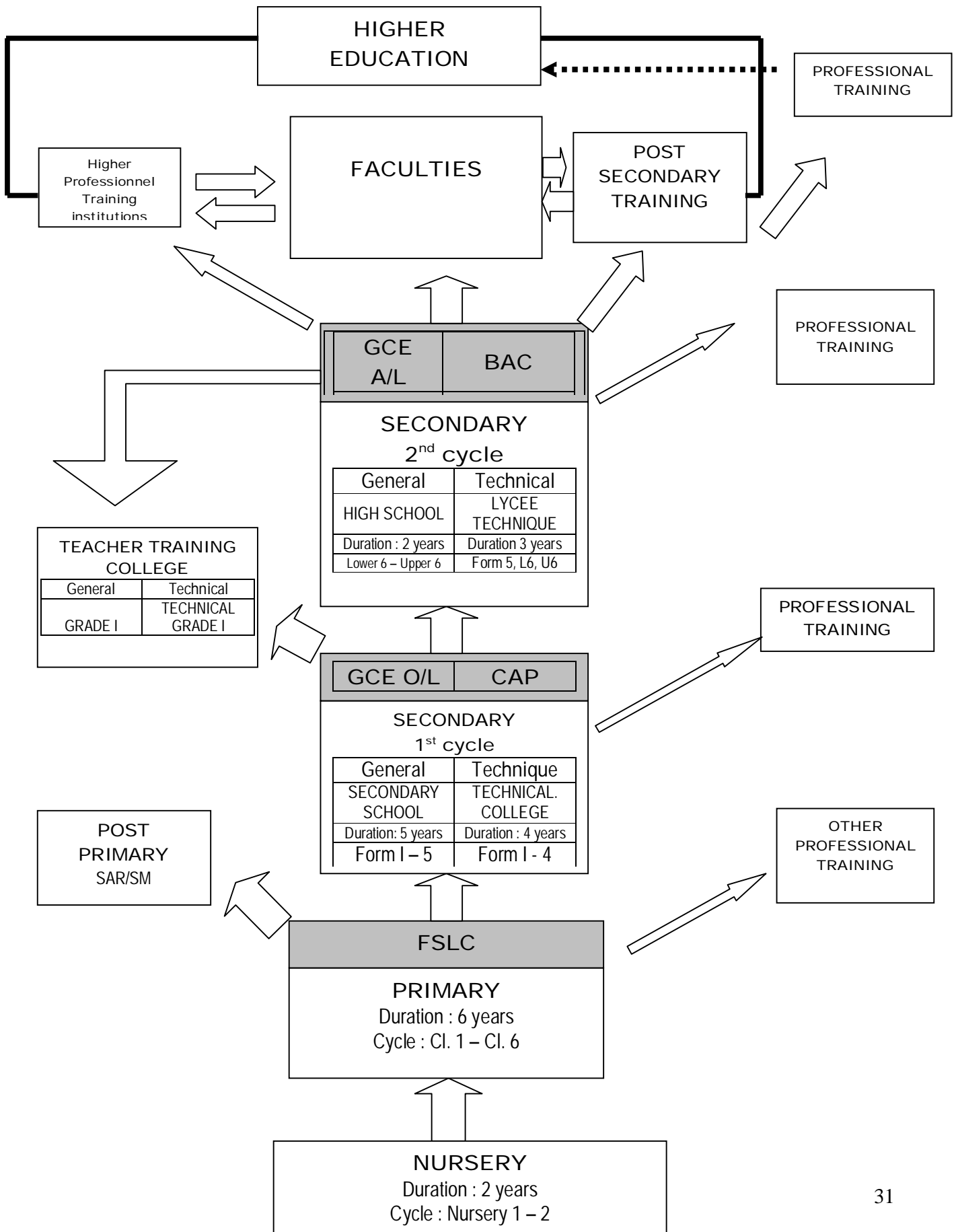


Schéma II: STRUCTURE OF THE ANGLOPHONE SUBSYSTEM



IV. Grandes orientations actuelles de la politique éducative nationale

IV.1 Le dispositif normatif

Le dispositif normatif camerounais actuel peut-être caractérisé par les traits essentiels suivants :

- **Premièrement : la consécration par la Constitution Nationale de l'éducation comme une mission fondamentale de l'Etat** : cette assertion découle de ce que le Préambule de la Constitution du 16 janvier 1996 affirme que a) l'Etat assure à l'enfant le droit à l'instruction, b) l'enseignement primaire est obligatoire et c) l'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les niveaux est une responsabilité de l'Etat.
- **Deuxième trait caractéristique : la reconnaissance de l'Education comme une priorité nationale** : la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation nationale au Cameroun et la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur comportent des dispositions explicites sur ce point dans leurs articles 2 et 3 respectivement. De même la loi N° 76/12 du 28 juillet 1976 définit la formation professionnelle rapide, ses objectifs, sa population cible ainsi que son domaine. Cette loi est complétée par le décret N°76/201 du 28 mai 1979 portant organisation et fonctionnement des Centres de Formation Professionnelle rapide.
- **Troisième trait caractéristique du cadre institutionnel national : la mise en place d'un dispositif juridique spécifique pour l'accompagnement de l'enseignement privé** : il s'agit de la loi 2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun et de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires découlant de la loi du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur, et principalement du décret n° 2001/832/PM du 19 septembre 2001

fixant les règles communes applicables aux institutions privées d'enseignement supérieur. Cependant, bien que plusieurs Ministères assurent des formations professionnelles, il manque encore un texte réorganisant la formation professionnelle au Cameroun.

- **Quatrième trait caractéristique : le choix délibéré d'un système juridico-administratif privilégiant la maîtrise par l'Etat du développement institutionnel de l'Education.** Le système actuel prévoit en effet :

- a) la création et l'ouverture discrétionnaire par l'Etat d'établissements publics de formation sur l'ensemble du territoire national ;
- b) la collation des diplômes à tous les niveaux relève de la compétence exclusive de l'Etat
- c) l'instauration du régime juridique de « l'autorisation préalable » par l'Administration de l'Etat pour l'exercice d'activités de formation par des promoteurs privés ;
- d) la mise en place d'une réglementation instituant à la fois la préparation des élèves et des étudiants des institutions privées pour des diplômes nationaux et un mécanisme de reconnaissance et de délivrance d'équivalence académiques à des diplômes étrangers par rapport aux diplômes nationaux.

- **Cinquième caractéristique : l'institutionnalisation de la promotion de l'égalité des chances pour tous les citoyens camerounais.** Ceci se traduit, à travers les lois d'orientation (1998, 2001) au niveau des aspects suivants :

- a) L'Etat garantit l'accès aux établissements de formation aux personnes remplissant les conditions académiques requises et en fonction de la capacité de chaque institution ;
- b) Les institutions d'enseignement supérieur développent des politiques d'assistance permettant aux étudiants de toutes les couches sociales d'accéder à l'enseignement supérieur.

- **Sixième caractéristique : le caractère obligatoire de l'enseignement primaire et la gratuité de l'école primaire publique** qui interpellent de ce fait au plus haut point les pouvoirs publics qui se doivent de mettre en place sur l'ensemble du territoire national les conditions d'application effective de cette prescription constitutionnelle.

IV.2 Les missions assignées au système éducatif

Les lois de 1998 et 2001 donnent au système éducatif camerounais de nouvelles orientations qui se traduisent dans les objectifs suivants :

- la formation des citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun ;
- la promotion de la science, de la culture du progrès social ;
- le renforcement du sens éthique et de la conscience nationale ;
- la promotion de la démocratie et le développement de l'esprit démocratique ;
- le développement de la créativité, du sens de l'initiative et de l'esprit d'entreprise ;
- la formation et le perfectionnement des cadres ;
- la promotion du bilinguisme et la maîtrise des langues nationales ;
- la recherche de l'excellence dans tous les domaines de la connaissance ;
- la formation physique, sportive, artistique et culturelle de l'enfant ;
- la promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé ;
- l'éducation à la vie familiale.

IV.3 Le biculturalisme

Si le bilinguisme est consacré au niveau de l'enseignement supérieur, dans les niveaux inférieurs, le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale de biculturalisme. Les deux sous-systèmes éducatifs coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications.

IV.4 La formation

L'école primaire est au Cameroun le principal système de formation assurant l'éducation fondamentale des enfants en dehors de la famille. L'Etat lui assigne l'objectif de donner l'assise d'une formation permanente et d'un développement des enfants camerounais sur laquelle les autres niveaux d'éducation et de formation sont édifiés. A ce titre, sa vocation est d'inculquer les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, comptage, résolution des problèmes) et les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) dont les jeunes camerounais ont besoin pour résoudre les problèmes immédiats de survie et d'apprentissage tout au long de la vie. Une attention particulière est donc portée sur la maîtrise des langues officielles (anglais et français), la promotion de l'hygiène ainsi que l'éducation à la santé et à la nutrition.

Quant aux autres niveaux d'enseignement (secondaire et supérieur en particulier) qui ont la responsabilité de former et de perfectionner les cadres moyens et supérieurs du pays, ils ont pour mission d'inculquer aux jeunes camerounais les valeurs éthiques universelles, de leur faire connaître, comprendre et apprécier la diversité culturelle camerounaise, de développer en eux le sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise et de promouvoir l'excellence dans tous les domaines de la connaissance. A travers les formations professionnelles et techniques, ces niveaux d'enseignement doivent donner aux apprenants, en plus des savoir-être/savoir-faire pratiques de manière à permettre leur insertion efficace et efficiente dans le système de production. De ce fait, les milieux socioprofessionnels ainsi que les collectivités territoriales décentralisées peuvent concourir à la définition des programmes de formation, à l'évaluation des connaissances des apprenants, ainsi qu'au financement des filières de formation.

IV.5 Les engagements internationaux

Au niveau international, le Cameroun adhère à un certain nombre d'initiatives en matière d'éducation parmi lesquels figurent en bonne place :

- la **Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous** adoptée à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990) qui a convenu d'universaliser l'enseignement fondamental et de réduire radicalement l'illettrisme avant la fin de la décennie 90 ;
- le **Cadre d'action de Dakar** pour l'éducation pour tous adopté au Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, 2000) qui réaffirme l'engagement des pays participants, dont le Cameroun, à réaliser les objectifs de l'éducation pour tous au plus tard en 2015 ;
- Le cadre indicatif de performances de l'initiative accélérée pour l'atteinte des objectifs de l'éducation pour tous (**Initiative Fast-track**) mis en place par les pays développés (le G8 en particulier) pour accompagner les pays sous-développés vers l'atteinte des objectifs de l'éducation pour tous d'ici 2015 ;
- la **Convention révisée sur l'enseignement technique et professionnel** adoptée à la 31ème session de la Conférence générale des Nations Unies pour l'Education en 2001 qui recommande entre autres de supprimer les barrières entre les niveaux et domaines d'enseignement, entre l'éducation et le monde du travail et entre l'école et la société en faisant de l'enseignement technique et professionnel une partie intégrante de l'instruction générale de base de chacun sous forme d'initiation à la technologie, au monde du travail ainsi qu'aux valeurs humaines et aux normes requises pour se comporter en citoyen responsable ;
- les **conclusions de la Conférence Internationale des experts sur l'enseignement secondaire général** au 21ème siècle organisé par l'Unesco (Beijing, Chine, 21-25 mai 2001) proposant des pistes de restructuration de l'enseignement secondaire général pour permettre à ce type d'enseignement de faire face aux défis de massification et d'amélioration de sa qualité et pertinence ;
- la **Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur et le Cadre d'action prioritaire pour le changement et le développement de l'enseignement**

supérieur, adoptées à l'issue la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, Unesco, 5-9 octobre 1998), qui recommandent l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur en se fondant sur le critère du mérite, la rénovation des systèmes et des institutions d'enseignement supérieur, le renforcement des liens avec la société, notamment avec le monde du travail.

CHAPITRE II : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EDUCATION

I. Eléments saillants du diagnostic du secteur

Le diagnostic a révélé des dysfonctionnements au sein du système éducatif national. Sur le plan global, il en ressort qu'un volume relativement faible de ressources publiques est alloué au secteur (en particulier au niveau du primaire) et qu'environ la moitié de la population jeune du pays n'a pas une scolarisation primaire complète (le minimum pour assurer la rétention de l'alphabétisation à l'âge adulte). Pendant ce temps, une proportion substantielle des formés dans l'enseignement supérieur ne trouve pas à s'employer efficacement dans le secteur productif national. Cette situation est évidemment défavorable tant dans une perspective de croissance économique que de lutte contre la pauvreté.

Dans le primaire, où des progrès ont été faits pour l'accès, la rétention reste faible puisque seulement 55 % d'une classe d'âge achèvent le cycle. De plus, l'insuffisance de financement a eu des conséquences négatives d'une part sur les enseignants (recours à des enseignants rémunérés à des niveaux insuffisants et à des maîtres des parents) et d'autre part sur les conditions pédagogiques de fonctionnement des écoles. Ceci a eu pour conséquence, des déficiences en termes de qualité des services offerts, d'efficacité et d'équité dans le public.

Dans l'enseignement supérieur, la dynamique autonome non maîtrisée des flux d'étudiants dans le système a conduit à une augmentation considérable des effectifs (notamment depuis 1990), sans que les financements aient suivi. Ceci a entraîné la dégradation des conditions d'enseignement (les dépenses publiques par étudiant ont été divisées par deux depuis 1990), des fréquences trop nombreuses de redoublements et d'abandons en cours d'études. De façon plus néfaste encore, compte tenu des demandes tant en quantité qu'en qualité

émanant du marché de l'emploi, cela a provoqué un fort taux de chômage des sortants du système, avec in fine une mauvaise utilisation des crédits publics.

Le niveau secondaire a, pour sa part, consommé une part croissante des ressources du secteur en raison de la forte augmentation des effectifs liée à la faiblesse des mécanismes de régulation des flux entre cycles d'études d'une part, et d'autre part, à de coûts unitaires élevés en raison de dépenses relativement importantes pour les personnels d'appui, en particulier au niveau des établissements et de la forte spécialisation des enseignants.

La formation professionnelle quant à elle est demeurée une nébuleuse tant il est vrai qu'à ce jour aucun texte juridique n'établi clairement les responsabilités des parties prenantes aux actions de formation professionnelle. En effet, au-delà du faible niveau de financement de ce sous système malgré le besoin massif de main d'œuvre qualifiée pour promouvoir le développement des secteurs prioritaires et émergents de l'économie, la plupart des formations sont effectuées tant sur le tas, en entreprises que dans des structures informelles de formation. On note la non maîtrise des flux, la méconnaissance des besoins du secteur productif et une insuffisance remarquable de structures agréées de formation professionnelle.

Au niveau global, le diagnostic révèle aussi le besoin d'améliorer sensiblement la gestion du système (gestion des personnels et gestion pédagogique en particulier). Il fait aussi état de la quasi-absence de formation professionnelle.

Dans la suite, nous présentons de façon détaillée le diagnostic du système éducatif national.

II. Analyse des scolarisations (accès et parcours scolaire)

II.1 Évolution de la couverture éducative par niveau et type d'enseignement

I.1.1 Evolution des effectifs scolarisés

Le système éducatif a subi de plein fouet les contrecoups des difficultés économiques qu'a connu le pays sur la période 85-95. Ceci s'est traduit en général par **une évolution en U des effectifs scolarisés**. Toutefois, cette tendance connaît de légères différences lorsque l'on s'intéresse au niveau et au type d'enseignement.

* Concernant l'enseignement préscolaire, l'effectif des enfants scolarisés est resté faible. En 1990, on compte 94 000 enfants. Le début de la décennie est caractérisé par une diminution des effectifs. Depuis 1995, les effectifs inscrits dans l'enseignement préscolaire connaissent d'année en année une augmentation, qui s'est accentuée en 2003/04 avec une hausse de près de 27%. Cette tendance résulte de deux évolutions contrastées : l'enseignement privé s'est développé alors que l'enseignement public perdait un quart de ses effectifs dans les premières années de la décennie pour rester stable par la suite. Le sous-système anglophone détient 22% des effectifs en 2003.

* Dans le primaire, on dénombrait presque 2 millions d'élèves en 1990. Cet effectif a baissé au cours des années 1993-1995 du fait de la crise économique citée par ailleurs, pour remonter ensuite et atteindre pratiquement 3 millions en 2004 (dont 22 % dans le sous-système anglophone). Cette situation est essentiellement due à la suppression des frais d'écolage (1 500 Fcfa par an et par enfant) à compter de la rentrée scolaire de 2000-2001 dans le secteur primaire public qui détient près de 76,54% des effectifs, contre 24,46% pour le privé en 2003.

* Dans le post-primaire, les effectifs évoluent de 13 000 élèves en 1990-91 à 17 000 élèves en 2000-01. Comme l'idée était de privilégier le niveau secondaire diplômant, entre 1990-91 et 1995-96 les effectifs ont diminué de façon notable

(de 13 000 à 8 000 élèves). Ce niveau d'enseignement est entièrement contrôlé par le secteur public.

* Concernant l'enseignement secondaire général, l'évolution est tout à fait comparable entre les deux cycles, les effectifs enregistrés en 2000-01 dépassant de 67 % ceux observés en 1990-91. Le taux de croissance moyen s'est établi au rythme de 5,3 % sur la décennie, alors que celui des enfants d'âge correspondant a progressé à un rythme annuel un peu inférieur à 2 %. Le pays a donc augmenté sa couverture scolaire au cours de la période à ces niveaux d'enseignement. En 2003, sur 669 129 élèves, l'enseignement public en encadrait 471565, soit 70,47% des effectifs contre 29,53 pour le secteur privé.

* Dans l'enseignement technique et professionnel de niveau secondaire, les effectifs évoluent à un rythme moyen de croissance d'une part comparable pour ce qui est des deux cycles d'études et d'autre part très proche de celui enregistré dans l'enseignement secondaire général. Il s'ensuit que la proportion des effectifs scolarisés dans le technique au sein des effectifs globaux du secondaire a été à peu près constante (autour de 18 %) sur l'ensemble de la décennie. Ici encore, la part belle des effectifs scolarisés revient au public, le secteur privé ne représentant que 38,98% en 2003.

* Dans l'enseignement normal, les effectifs ont évolué de 5 000 étudiants en 1996-97 à près de 13 000 en 2000-01, manifestant la reprise de la formation des enseignants lorsque le pays est progressivement sorti de la crise des finances publiques dans la seconde moitié des années 90. Mais, il faut remarquer la baisse de près de 47,8 % des effectifs en 2003/04 du fait de la non-intégration dans la fonction publique de la cohorte d'instituteurs formés dans les années précédentes.

* Pour ce qui concerne enfin l'enseignement supérieur, contrairement aux autres niveaux d'enseignement qui ont connu un tassement de leurs effectifs au milieu des années 90, les effectifs ici ont augmenté de façon assez importante sur la

décennie, de 29 000 étudiants en 1990-91 à plus de 92 000 étudiants (hors étudiants à l'étranger) en 2004.

Au total, hormis le préscolaire dominé par le secteur privé, l'ensemble du système éducatif camerounais qui a connu une hausse sensible des effectifs scolarisés est marqué par la large emprise du public (cf tableau 3).

Tableau 3 : Évolution des effectifs scolarisés par niveau et type d'enseignement

Niveau d'enseignement	1985/86	1990/91	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Préscolaire	73 571	93 605	81 504	87 318	91 708	103 908	113 648	125 674	135 996	138 716	175 970
Public		58 971	45 642	45 405	44 020	47 798	48 869	52 783	51 539	52 570	62 773
Privé		34 634	35 862	41 913	47 688	56 110	64 779	72 891	84 457	86 146	113 197
Primaire	1 705 319	1 964 146	1 874 873	1 931 129	2 023 809	2 133 707	2 237 083	2 689 052	2 723 371	2 798 523	2 906 732
Public		1 473 110	1 443 652	1 448 347	1 477 381	1 557 606	1 610 700	1 963 008	2 084 562	2 142 086	2 222 051
Privé		491 037	431 221	482 782	546 428	576 101	626 383	726 044	638 809	656 437	684 681
Secondaire général	260 158	409 729	480 190	484 461	500 222	504 677	554 830	618 283	618 147	669 129	762 053
I^{er} Cycle		270 445	316 925	319 744	330 147	333 087	366 188	438 283	467 520	504 586	576 760
Public		164 971	225 017	220 623	244 309	246 484	263 655	311 181	326 613	354 666	392 431
Privé		105 474	91 908	99 121	85 838	86 603	102 533	127 102	138 907	149 920	184 329
2nd cycle		139 320	163 265	164 717	170 075	171 590	188 642	179 000	150 627	164 543	185 293
Public		84 985	115 918	113 655	125 856	126 977	135 822	127 090	107 012	116 899	126 828
Privé		54 335	47 347	51 062	44 220	44 613	52 820	51 910	43 615	47 644	58 465
Post primaire (public)		13 357	8 033	11 277	13 769	14 202	15 834	17 464	15 625	13 875	
Secondaire technique		90 051	108 519	108 020	112 085	122 122	143 839	146 469	141 757	137 044	139 317
I^{er} Cycle		65 737	79 219	78 855	81 822	89 149	106 687	107 134	104 572	102 009	
Public		26 952	49 116	48 890	50 730	56 164	67 213	62 138	66 887	65 248	
Privé		38 785	30 103	29 865	31 092	32 985	39 474	44 996	37 685	36 761	
2nd cycle		24 314	29 300	29 165	30 263	32 973	37 152	39 335	37 185	35 035	
Public		9 969	18 166	18 082	18 763	20 773	23 406	22 814	19 509	18 381	
Privé		14 345	11 134	11 083	11 500	12 200	13 746	15 521	17 576	16 654	
Normal	-	-	-	5 339	7 080	9 402	9 521	12 732	9 605	9 739	5 068
Supérieur							65 677	68 311	77 705		
Public	14 293	29 457	38 145	38 674	49 265	60 534	59 260	63 135	71 091		85 790
Privé	-	-	-	-	-	-	6 417	5 176	6 616	7 213	78 790 7000

Source : MINEDUC et MINESUP

II.1.2 Evolution des taux bruts de scolarisation (TBS)

De manière générale, le taux brut de scolarisation est resté stable dans le préscolaire et le secondaire. En revanche, il a régressé dans le primaire et a connu une progression notable dans le supérieur. Concrètement :

* Dans le préscolaire, le taux de scolarisation se situe, en 2003-04 au niveau de 16,6 % alors qu'il se situait à 13,3 % en 1990. La couverture de cet ordre d'enseignement est donc globalement restée stable depuis près de 15 ans. Cette relative stabilité résulte de l'effet combiné du développement des effectifs dans le privé (passant de 35 000 en 1990 à 73 000 en 2000) et de leur régression dans le public (passant de 59 000 en 1990 à 53 000 en 2000). Mais il faut noter qu'au total, la couverture est assez faible. En plus, elle est aussi essentiellement urbaine et limitée aux populations qui peuvent s'acquitter des frais de scolarité

pour chaque enfant (plus de 30 000 Fcfa annuels dans le privé et 7 500 Fcfa dans le public).

* Dans le primaire, après une baisse du TBS (entre 1990 et 1995) liée notamment à la conjoncture économique défavorable, on assiste à une lente remontée de la couverture, suivie de la forte augmentation des effectifs pour l'année 2000 . Le TBS est aujourd'hui supérieur à 100 %, mais cela ne veut pas dire que tous les enfants d'âge scolaire seraient effectivement scolarisés à ce niveau d'études eu égard d'une part à la fréquence relativement grande des redoublements (ils conduisent à surestimer la statistique) et aux abandons avant l'atteinte de la dernière classe du cycle.

* Dans l'enseignement secondaire général, après une stagnation du taux brut de scolarisation, autour de 25 % dans le premier cycle et de 18 % dans le second, on observe une augmentation substantielle à partir de l'année 2000, essentiellement dans le premier cycle.

* Dans l'enseignement secondaire technique, il est à noter que contrairement à de nombreux pays de la région, le Cameroun dispose d'un enseignement secondaire technique de premier cycle relativement développé. Avec un TBS estimé en moyenne entre 6 et 7 %, il correspond à environ un quart des effectifs scolarisés dans l'enseignement général. Dans le second cycle, le taux brut de scolarisation est plus faible avec des chiffres qui oscillent entre 3 et 4 %, sans marquer d'évolution notable sur les treize dernières années.

* Dans l'enseignement supérieur, on note une évolution positive et soutenue de l'indicateur de couverture, qui passe de 287 étudiants (pour 100 000 habitants) en 1991 à 504 étudiants (pour 100 000 habitants) en 2001, soit presque un doublement sur les dix années. En 2004, le TBS est estimé à près de 5,8% soit plus de 552 étudiants pour 100 000 habitants.

Tableau 4 : Évolution du taux brut de scolarisation (%) par niveau et type d'enseignement

	1990/91	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Précolaire	13,3	9,9	10,3	10,5	11,6	12,4	13,3	13,9	13,8	6,6
Primaire	96,3	81,2	81,6	83,4	85,7	87,7	102,8	104,7	105,4	100,1
Secondaire général 1 ^{er} Cycle	25,3	25,3	24,8	24,8	24,2	25,8	28,8	28,8	32,1	35,3
Secondaire général 2 nd cycle	18,8	18,6	18,2	18,1	17,7	18,8	16,3	16,3	16,4	19,8
Total secondaire général	22,6	22,6	22,0	22,0	21,5	22,9	23,6	23,6	25,5	
Secondaire technique 1 ^{er} cycle	6,1	6,3	6,1	6,1	6,5	7,5	7,3	7,1	6,7	
Secondaire technique 2 nd cycle	3,3	3,3	3,2	3,2	3,4	3,7	3,8	3,7	3,4	
Total secondaire technique	5,0	5,1	4,9	4,9	5,2	5,9	5,9	5,0	4,9	
Supérieur (étudiants/100 000 hab.)	254,2	287,3	283,2	353,9	423,2	439,2	453,7	503,6	509,6*	

Source: Carte Scolaire, MINEDUC 2002/03 et 2003/04

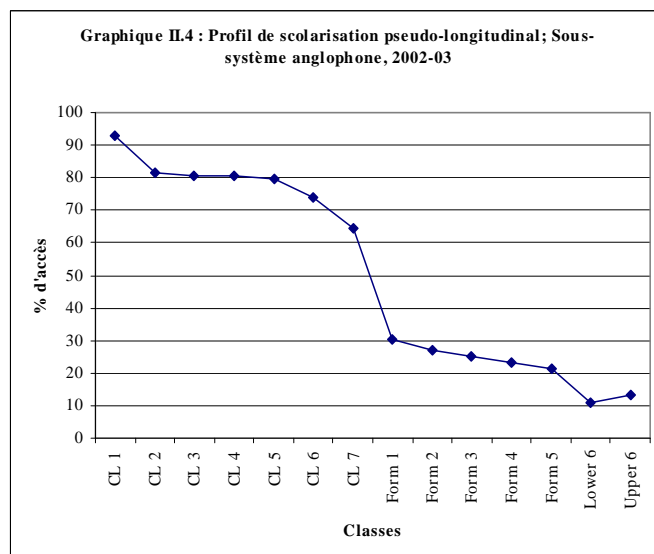
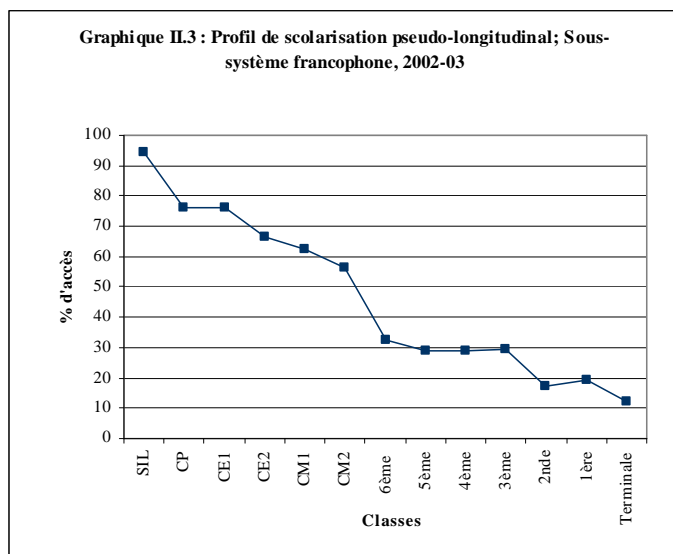
En résumé,

Hormis le cas particulier de l'enseignement normal, le reste du secteur éducatif a connu au cours des dix dernières années, une augmentation sensible du taux de scolarisation pour atteindre un niveau de plus de 100 % dans le primaire et 25% dans l'enseignement secondaire général.

II.2 L'analyse des profils de scolarisation

Le taux brut de scolarisation (TBS) est une statistique à utiliser avec précaution, notamment pour évaluer la couverture scolaire. Non seulement il est gonflé par les redoublements (à cause du double compte, si bien qu'un TBS égal ou supérieur à 100 % ne signifie pas que tous les enfants sont scolarisés), mais ne représente qu'une moyenne sur le cycle d'études alors que des abandons peuvent exister en cours de cycle. D'où l'importance du profil de scolarisation. Celui-ci permet de mieux appréhender le nombre d'enfants ayant réellement accès à l'école et de ceux d'entre eux qui réalisent une scolarisation complète dans les différents cycles d'enseignement .

Graphique III : Le profil de scolarisation dans les deux sous-systèmes, année 2002-2003



En 2002-2003, environ 94 % des enfants en âge d’entrer à la SIL (dans le sous-système francophone) et en Class 1 (dans le sous-système anglophone) ont accès à l’enseignement primaire, mais seulement 57 % d’entre eux atteignent le CM2 dans le sous-système francophone et, 75 % la Class 6, dans le sous-système anglophone. **Le système camerounais est donc caractérisé par un bon accès à l’école, mais un achèvement faible du cycle primaire, notamment dans le sous-système francophone.** Or, l’analyse montre, de façon cohérente avec celles effectuées dans les autres pays, que seul l’achèvement d’au moins six années d’études peut garantir à plus de 80 % une alphabétisation irréversible à l’âge adulte.

Cette perspective est compromise par un certain nombre d’obstacles dont :

- L’absence d’un cycle complet dans certaines écoles, (en particulier en milieu rural et notamment dans la partie nord du pays) qui empêche les enfants de l’achever.
- La non-cohérence entre l’offre d’éducation et la demande : dans certains cas, il existe des écoles mais celles-ci ne sont fréquentées par les élèves à cause des contraintes familiales, du mode de vie de certains groupes sociaux (nomades) et du travail des enfants.

- Le redoublement avec les dépenses supplémentaires qu'il entraîne, a tendance à induire des abandons d'études et/ou le découragement des parents.

La réduction de la fréquence des redoublements constituerait sans doute un élément important pour améliorer la rétention dans l'enseignement primaire.

III. Analyse des disparités par niveau et type d'enseignement

III.1 Disparités liées au genre

L'analyse se fera suivant les différents niveaux d'enseignement.

**Dans le primaire,*

Tableau 5 : Taux Brut de Scolarisation primaire (%) selon le genre et la province, 2002/03 et 2003/04

Province	2002/2003				2003/2004			
	Garçons	Filles	Total	Indice de parité	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Adamaoua	108,8	83,6	96,7	0,77	113,83%	80,87%	97,26%	0,71
Centre	128,3	120,3	124,3	0,94	114,48%	112,24%	113,37%	0,98
Est	101,5	97,1	99,5	0,96	109,62%	97,58%	103,72%	0,89
Extrême-Nord	102,4	64,0	83,5	0,62	113,06%	70,75%	92,01%	0,63
Littoral	111,2	102,9	106,9	0,93	93,37%	89,18%	91,27%	0,96
Nord	135,9	78,8	107,2	0,58	117,28%	74,94%	96,66%	0,64
Nord-Ouest	87,5	88,7	88,1	1,01	96,27%	90,54%	93,43%	0,94
Ouest	117,9	132,1	124,4	1,12	129,65%	119,26%	124,41%	0,92
Sud	115,6	122,3	118,7	1,06	105,49%	105,35%	105,42%	1,00
Sud Ouest	92,8	98,9	95,7	1,07	85,17%	79,22%	82,15%	0,93
Total	109,0	97,2	104,9	0,89	108,14%	92,05%	100,14%	0,85

Source : Carte Scolaire, MINEDUC 2002/03 et 2003/04

Au regard de la situation sur les deux années scolaires 2002/03 et 2003/04, le taux de scolarisation des filles au primaire est inférieur à celui des garçons, l'écart varie de 12 à 16 points. Aujourd'hui, l'indice de parité filles/garçons est de 0.90 (EDSC III, 2004). Toutefois si dans de nombreuses provinces, le taux de scolarisation des filles au primaire est proche de celui des garçons, ce qui se traduit par un indice de parité (rapport de l'indicateur calculé pour les filles sur celui calculé pour les garçons) proche de l'unité dans la majorité des provinces, il faut souligner la situation particulière des provinces du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua dont l'indice de parité est de 0.63, 0.64 et 0.71 en 2003/2004, respectivement. **Ce qui signifie qu'il y a moins de deux filles pour trois garçons scolarisés.** Comme causes possibles de cette situation, on peut relever les influences culturelles (mariage précoce des jeunes filles, certaines croyances) et le problème du travail des enfants.

De l'analyse, il découle que cet état de choses (disparités genre) se manifeste dès l'accès à la première année primaire (indice de parité de 0,92) et s'amplifie en

cours de cycle. Les filles ont de ce fait moins de chance que les garçons de faire une scolarité continue jusqu'à la dernière classe du cycle (indice de parité de 0,83). **La comparaison de l'indice de parité dans l'accès et dans la rétention montre que, par rapport aux garçons, la rétention des filles dans le cycle primaire est un peu plus faible que leur accès à l'école.** La prise en compte cumulée de ces deux phénomènes révèle qu'environ deux garçons sur trois et une fille sur deux achèvent le primaire.

** Dans le Secondaire général,*

En procédant comme dans le cas du primaire, c'est-à-dire en étudiant les disparités dans les différents aspects de la scolarisation (accès², rétention ou survie et achèvement) et en distinguant le premier cycle du second. Il y a lieu de relever que :

- La transition du primaire au secondaire qui est en moyenne de 55 % est globalement favorable aux filles (58% contre 53 pour les garçons). Par contre, lorsque l'on regarde l'accès, les filles sont défavorisées (indice de parité égal à 0,92). Cette situation contrastée se perpétue au niveau de l'achèvement où là encore les filles terminent leur premier cycle le moins souvent que les garçons, alors que ce sont elles qui se maintiennent le mieux dans le cycle (77,4% contre 76,2% pour les garçons).
- La transition des filles entre le premier et le second cycle secondaire général est inférieure à celle des garçons (54 % pour les filles contre 62 pour les garçons) ;
- La rétention en cours de second cycle secondaire général est sensiblement plus faible chez les filles que chez les garçons (respectivement 54,6% et 76 %).

² L'accès au secondaire est d'une part décrit par la proportion de la classe d'âge qui entre en première année du secondaire (taux d'accès), mais aussi d'autre part par la proportion de ceux qui ont accès au secondaire général parmi les élèves de dernière année du primaire (taux de transition primaire-secondaire)

**Dans le Secondaire technique,*

En 2003/04, le taux de scolarisation au premier cycle du secondaire technique est plus bas que celui du même cycle dans l'enseignement général. Ainsi, l'effectif de ce niveau d'enseignement ne représente que 7 % de la population en âge d'accéder à ce niveau. De façon globale, le TBS des garçons est plus élevé que celui des filles. Cette tendance se conserve lorsque l'on regarde l'accès. Toutefois, l'on constate une meilleure rétention des filles par rapport aux garçons.

** Dans la formation professionnelle*

L'effort financier demandé aux ménages fait en sorte qu'une proportion croissante de la population n'a plus accès à la formation. Les jeunes filles sont donc sacrifiées au profit des jeunes garçons d'une part et d'autre part, certaines filières de formation restent encore peut accommodées aux femmes dans l'imagerie populaire (mécanique auto,...) situation qui contribue à limiter davantage l'accessibilité de celles-ci aux formations.

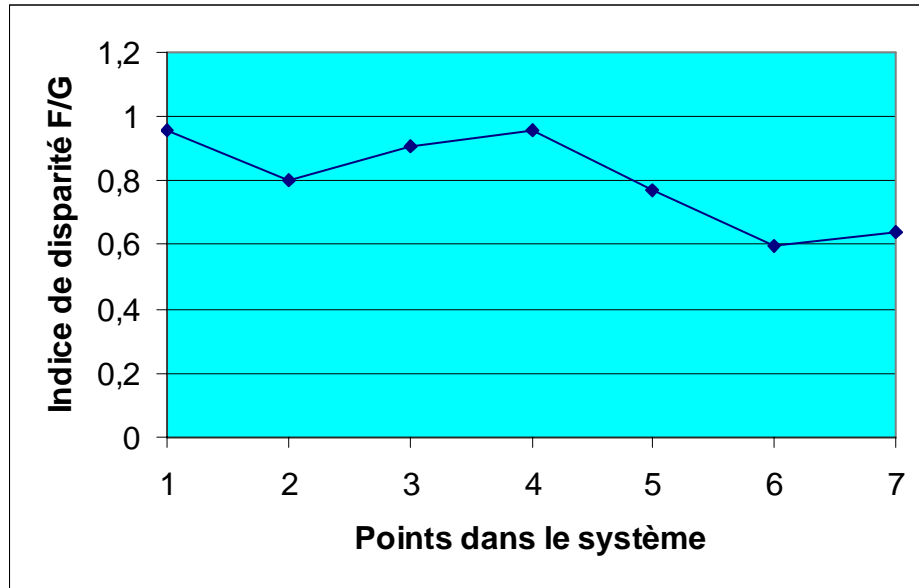
**Dans le Supérieur,*

En prenant comme image les effectifs inscrits en 2002 dans les Universités d'Etat, on remarque que les filles sont les moins scolarisées, avec un indice de parité de 0.64, soit moins de deux étudiantes pour trois étudiants.

En résumé,

Le système éducatif camerounais est marqué par des disparités selon le genre dans le primaire (accès et rétention), dans le premier cycle secondaire (où elles sont moindres), par contre elles sont plus importantes dans le second cycle et se stabilisent au niveau de l'enseignement supérieur.

Graphique IV : Indice de (dis)parité Filles /Garçons le long du système



1 : Accès en première année primaire ;

3 : Accès en première année de 1^{er} cycle secondaire

5 : Accès en première année de 2nd cycle secondaire

7 : Enseignement supérieur

2 : Accès en dernière année primaire

4 : Accès en dernière année de 1^{er} cycle secondaire

6 : Accès en dernière année de 2nd cycle secondaire

II.2 Disparités liées à la zone de résidence (ou géographiques)

Le phénomène de la scolarisation est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire national. La zone de résidence géographique constitue de loin le facteur différentiel le plus important avec près de 40 points d'écart entre le milieu urbain et le milieu rural. Cet écart est de 60 points si on oppose les Provinces du Nord et de l'Extrême-Nord à celles du Centre, du Littoral ou du Sud. Dans les provinces septentrionales, on note une faible scolarisation de l'ensemble des enfants (filles et garçons confondus) pratiquement à tous les niveaux d'enseignement.

II.3 Disparités liées au revenu

D'après l'enquête Camerounaise auprès des ménages ECAM II (2000/2001), **la chance pour un enfant d'aller à l'école est fonction du revenu des parents.** Les tableaux suivants illustrent ce fait :

Tableau 6 : Estimation logistique de la probabilité d'accès à l'école, 2001

Quintile de revenu	Coefficient	(seuil de significativité)
1 ^{er} quintile (20 % + pauvres; Ref.)	-	-
2 ^{ème} quintile de revenu	+0,292	***
3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} quintiles de revenu	+0,710	***

*** : Variable significative au seuil de 1 %.

On déduit qu'un enfant d'une famille pauvre (appartenant au 2^{ème} quintile de revenu) a 30% plus de chance d'aller à l'école qu'un enfant d'une famille appartenant au 1^{er} quintile de revenu (20% + pauvres) et cette probabilité d'accès va croissant au fur et à mesure que la famille appartient à un quintile de revenu plus important.

La disparité (quant à l'accès au primaire) par rapport au revenu constatée va s'accroissant avec un niveau d'études plus élevé ainsi que le montre le tableau suivant du taux brut de fréquentation au niveau secondaire tel qu'il ressort de l'enquête EDSC III (2004).

Tableau 7 : Taux brut de fréquentation scolaire du Secondaire (TBFS) de la population de droit des ménages, (EDSC III 2004)

Quintile de revenu	Masculin	Féminin	Ensemble
1 ^{er} quintile (20 % + pauvres)	13,6	9,1	11,5
2 ^{ème} quintile de revenu	20,6	12,1	16,4
3 ^{ème} quintile de revenu	39,7	31,0	35,5
4 ^{ème} quintile de revenu	64,7	58,1	61,5
5 ^{ème} quintile de revenu (20%+riches)	100,4	90,1	95,2

Enfin, dans le Supérieur il n'y a pratiquement aucun étudiant originaire du premier et du second quintiles de revenu. Ces chiffres révèlent un degré très élevé d'inégalités économiques et sociales dans le système éducatif camerounais.

IV. Efficacité interne du système

L'analyse en termes d'efficacité interne s'attache à ce qui se passe réellement à l'intérieur des différents cycles scolaires à savoir les flux d'élèves, les redoublements et abandons et l'influence des facteurs de l'organisation scolaire sur les résultats scolaires (rétention, acquisitions des élèves).

IV.1 Le problème des redoublements dans le système éducatif camerounais

Le système éducatif camerounais connaît un sérieux problème de redoublements, ainsi qu'illustré dans le tableau 8 ci-après.

Tableau 8 : Proportion de redoublants (%) par niveau d'études, 1990-2002

	1990-91	1995-96	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2002-03		
	Ensemble du Cameroun						Ensemble	Francophone	Anglophone
Primaire	27,5	25,0	27,5	27,3	27,5	24,8	25,8	28,1	17,4
Secondaire Général 1	20,2					24,6	15,3	16,0	12,1
Secondaire Général 2	27,0					21,8	26,2	27,5	13,0

D'une manière générale, **les redoublements sont relativement fréquents au Cameroun.**

- Dans le primaire et depuis deux décennies, ils se situent de façon stable autour de 25 % en moyenne.
- Dans le secondaire, la fréquence des redoublements se situe à **des niveaux également conséquents, respectivement 15,3 et 26,2 % dans le premier et le second cycle du général en 2002/2003.**

On note toutefois une nette différence entre les deux sous-systèmes : le sous-système francophone se caractérise par un taux de redoublement notablement plus élevé que le sous-système anglophone : 11 points de plus pour le primaire, 4 pour le secondaire premier cycle et 14,5 points pour le secondaire deuxième cycle, soit plus de deux fois plus de redoublants pour ce sous-cycle.

Aussi, est-il utile de noter qu'au Cameroun, la fréquence des redoublements est élevée dans toutes les classes des différents cycles d'enseignement, mais qu'elle

l'est très spécialement dans certaines d'entre elles : la première classe primaire d'une part (34 %) et les dernières classes secondaires de l'autre, comme le montre le tableau 9 ci-après :

Tableau 9: Taux de redoublement (%) par sous-système et par grade, 2002/2003

Cycle	Primaire							Secondaire 1 ^{er} cycle					Secondaire 2 ^{ème} cycle		
	SIL CL1	CP CL2	CE1 CL3	CE2 CL4	CM1 CL5	CM2 CL6	CL7	6 ^e JS1	5 ^e JS2	4 ^e JS3	3 ^e JS4	JS5	2 ^{de} SS1	1 ^{ère} SS2	Term
Système Francophone	36,0	23,9	32,5	23,7	26,9	22,7	-	11,8	11,2	16,5	27,3	-	14,1	33,6	39,9
Système Anglophone	21,2	16,8	17,3	16,5	20,4	20,1	8,2	7,1	6,3	10,2	11,3	16,7	15,6	7,1	-
Ensemble	33,6	22,5	29,8	22,1	25,3	22,0	(8,2)	10,9	10,3	15,4	25,0	(16,7)	14,3	30,3	(39,9)

Cette observation est valable pour les deux sous-systèmes. Tant dans les établissements francophones qu'anglophones, la première classe du primaire se caractérise par un taux de redoublement notablement supérieur à celui de toutes les autres classes, alors que la dernière classe du cycle enregistre un taux nettement inférieur, en particulier pour les anglophones où il est de l'ordre de la moitié du plus faible taux constatés dans les autres niveaux. A l'inverse, au niveau du secondaire premier cycle, les premières classes ont des taux de redoublement faibles, alors que la dernière classe du sous-cycle a cette fois de forts taux de redoublement, respectivement de 11 et 7 points supérieurs aux autres classes pour les sous-systèmes francophone et anglophone.

C'est au secondaire second cycle que l'on constate une différence particulière entre les deux sous-systèmes. Sur l'ensemble des deux précédents cycles, la structure des taux de redoublement est comparable entre sous-systèmes francophone et anglophone, même si leurs niveaux dans ce dernier sont toujours nettement inférieurs. Dans le secondaire second cycle, en revanche, le profil des taux de redoublements est, pour le sous-système francophone, similaire à celui du secondaire premier cycle : faibles taux en début de cycle et taux élevés en classe terminale et, pour le sous-système anglophone, similaire à celui du primaire : élevés en début de cycle et assez faibles en dernière classe.

Ainsi il apparaît clairement que si les redoublements dans les différentes classes d'un cycle présentent des caractéristiques communes, ceux concernant la

dernière année des cycles sont aussi liés aux conditions spécifiques de la transition entre cycles pour les classes de CM2 et de 3ème, et à l'obtention du baccalauréat pour la classe de terminale. De plus, les comportements à ces différentes classes charnières sont assez différents : en fin de primaire les taux sont plus faibles, alors qu'en fin de secondaire premier cycle ils sont plus importants. Il semble donc que, malgré des taux de transition assez faibles entre le primaire et le secondaire (cf. paragraphe I), peu d'élèves décident de redoubler la dernière classe du primaire pour tenter une deuxième fois d'obtenir une place dans le secondaire.

En fin de secondaire premier cycle, c'est le contraire que l'on constate : de nombreux élèves redoublent la troisième ou la Junior Secondary 5 afin d'avoir plus de chance l'année suivante d'intégrer le secondaire second cycle. On peut en effet supposer que lorsqu'un enfant a déjà atteint ce niveau, les capacités montrées et l'investissement fait pour l'y amener justifient le coût supplémentaire que représente le redoublement, de manière à ce qu'il puisse accéder, à terme, au baccalauréat.

IV.2 La mesure des indicateurs d'efficacité interne

Plusieurs indicateurs dits **coefficients d'efficacité interne** permettent d'évaluer le gaspillage dans l'usage des crédits publics du fait des multiples redoublements et abandons scolaires. Ils peuvent être calculés cycle par cycle pour le système éducatif.

Le tableau 10, ci-après, donne les éléments de cadrage pour les trois premiers degrés d'enseignement, pour l'année 2002-2003, ainsi que les estimations de ces indices d'efficacité.

Tableau 10 : L'efficacité interne dans les flux d'élèves par cycle, année 2002-2003

Cycles \	Sous-système	Ensemble	Francophone	anglophone
Primaire				
	Nombre d'années dans le cycle		6	7
(1)	Nombre d'années-élèves théoriques utiles dans le cycle	840,4	355,8	484,6
(2)	Nombre d'années-élèves effectivement consommées	1328,1	582,5	745,6
(3)	Nombre années-élèves gaspillées du fait des abandons.	212,2	100,6	111,6
(4)	Nombre d'années-élèves gaspillées du fait des redoublements	275,7	126,1	149,4
	Coefficient d'efficacité interne global (1)/(2)	63,3%	61,1%	65,0%
	Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des abandons (1)/((2)-(3))	79,8%	78,0%	81,3%
	Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des redoublements (1)/((2)-(4))	79,3%	78,4%	80,0%
Collège				
	Nombre d'années dans le cycle		4	5
(1')	Nombre d'années élèves théoriques utiles dans le cycle	715,5	362,7	352,8
(2')	Nombre d'années élèves effectivement consommées	883,4	426,5	456,8
(3')	Nombre d'années élèves gaspillées du fait des abandons.	72,0	6,7	65,4
(4')	Nombre d'années- élèves gaspillées du fait des redoublements	95,8	57,1	38,6
	Coefficient d'efficacité interne global (1')/(2')	81,0%	85,0%	77,2%
	Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des abandons (1')/((2')-(3'))	90,9%	98,2%	84,4%
	Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des redoublements (1')/((2')-(4'))	89,2%	86,6%	91,5%
Lycée				
	Nombre d'années dans le cycle		3	2
(1'')	Nombre d'années élèves théoriques utiles dans le cycle	450,5	206,9	243,6
(2'')	Nombre d'années élèves effectivement consommées	598,6	350,8	247,8
(3'')	Nombre d'années élèves gaspillées du fait des abandons.	50,3	72,0	21,8
(4'')	Nombre d'années- élèves gaspillées du fait des redoublements	97,9	71,9	26
	Coefficient d'efficacité interne global (1'')/(3'')	75,3% *	59,0%	98,3% *
	Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des abandons (1'')/((2'')-(4''))	90,0% *	74,2%	109,8% *
	Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des redoublements (1'')/((2'')-(3''))	83,7%	79,5%	89,5%
Coefficient d'efficacité interne global tous cycles confondus ((1)+(1')+(1'')) / ((3)+(3')+(3''))		71,4% *	68,1%	74,5% *

* des problèmes de données invalident le «CEI abandons» anglophone et réduisent la fiabilité des coefficients qui lui sont liés

Le coefficient global d'efficacité interne (CEI), pour l'ensemble du système éducatif camerounais, est de 71,4 %. **Cela signifie qu'a contrario, près de 30 % des ressources allouées au système éducatif sont gaspillées**, d'une part parce qu'elles paient des années de redoublement, d'autre part parce qu'elles paient des individus qui ne vont pas suivre les cycles qui correspondent à des unités d'enseignement jusqu'à leur terme.

Dans le primaire, le CEI est estimée à 63,3%, ce qui a pour conséquences :

- L'incapacité des élèves à conserver l'aptitude à la lecture et à l'écriture à l'âge adulte ;

- Le gaspillage de plus de 35% des ressources allouées.

En comparant le CEI des deux sous-systèmes, on réalise que le sous-système anglophone est globalement plus efficient que le sous-système francophone (65 % contre 61,1 %).

Dans le premier cycle du secondaire, le CEI est plus élevé dans le sous-système francophone. En effet, il est estimé à 85 %, soit 8 points de plus que dans le système anglophone.

Dans le second cycle du secondaire, l'efficienc est à nouveau assez faible, plus encore qu'au cycle primaire. Dans le sous-système francophone, ce sont les abandons qui sont responsables du très faible niveau du CEI (59 %), inférieur à celui du primaire. Globalement, ce cycle est légèrement plus efficient que le primaire, mais moins que le secondaire premier cycle.

S'agissant du Supérieur, l'on estime à près de 70 % le taux d'échec au niveau de la première année des facultés. Il faut noter par ailleurs le faible taux de réussite des candidats aux examens nationaux du BTS. Toutefois, il faut relever que le manque d'informations statistiques fiables empêche l'étude précise du degré d'efficacité interne de ce niveau d'enseignement.

V. Education et marché de l'emploi au Cameroun : Efficacité externe

Ce chapitre étudie l'efficacité externe du système, qui mesure les performances des jeunes issus du système éducatif dans la sphère productive.

V.1 Valorisation du capital humain

D'après l'enquête ECAM 2, 89% des jeunes de 25 à 34 ans sont soit occupés, soit en quête d'emploi. Parmi ceux qui sont occupés 75% exercent dans le secteur informel avec généralement un faible niveau d'instruction. Dans le secteur moderne, l'emploi est fonction du niveau d'instruction, en dépit du sous-emploi qui prévaut.

En terme d'efficacité externe, on note pour les sortants de l'Enseignement Technique une nette démarcation entre ceux issus du premier cycle qui s'insèrent mieux dans le secteur productif et ceux du second cycle qui le sont moins.

S'agissant des diplômés de l'Enseignement Supérieur, 37% seulement s'insèrent assez convenablement dans le monde de l'emploi. Ce qui pose le problème de l'adéquation formation emploi.

Il est établi que le stock de capital humain conditionne l'aptitude d'un pays à innover, autrement dit à engendrer le progrès technique. Par ailleurs, plusieurs études permettent de comprendre l'impact de la formation professionnelle dans l'insertion socioprofessionnelle des chercheurs d'emplois. En effet, les résultats du modèle économétrique établi dans le RESEN montrent que s'agissant du niveau d'instruction, on constate que les individus ayant suivi une formation professionnelle après le CEP, BEPC ou probatoire ou ceux ayant reçu une formation dans une école spécialisée recrutant au niveau du bac, ont 11 % de chances en plus d'avoir un emploi que les non diplômés. En revanche les détenteurs d'une formation générale ou technique ou les individus ayant reçu exclusivement une formation universitaire ont une probabilité plus grande que les non diplômés d'être chômeurs : alors que l'écart de probabilité se monte à

+15 % pour les « secondaires » il atteint jusqu'à +21 % chez ceux du niveau d'études supérieures. D'une manière générale, la situation de l'emploi des jeunes camerounais de la classe d'âge comprise entre 25 et 34 ans selon le plus haut niveau d'études atteint se présente de la manière suivante:

Tableau 11 : Répartition de la situation d'emploi des actifs (25-34 ans) suivant le secteur d'activité et le type d'emploi selon leur niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Secteur formel					Secteur informel	Chômage	Total
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés ouvriers	Sans qualification	A leur compte			
Aucun	0	0	2	1	1	81	15	100
Primaire inachevé	0	0	3	3	2	77	16	100
CM2	0	1	5	4	4	66	20	100
Secondaire Général 1 inachevé	0	1	10	4	3	56	26	100
Secondaire Technique 1 inachevé	0	1	11	7	3	55	23	100
Secondaire Général 1 achevé	0	2	13	6	4	45	30	100
Secondaire Technique 1 achevé	0	2	14	8	7	46	24	100
Secondaire Général 2.	1	6	20	6	5	33	30	100
Secondaire Technique 2.	2	7	14	5	5	34	33	100
Université 1 ^{er} 2 ^e Année	2	18	14	4	3	11	48	100
Université 3 ^e Année et +	25	12	9	4	3	12	35	100
Ensemble	2	3	8	4	3	57	24	100

Source : ECAM 2

Cette image peu reluisante s'explique en partie par la situation actuelle du marché de l'emploi dans le pays.

V.2 L'état du marché camerounais de l'emploi

Le marché de l'emploi au Cameroun est caractérisé par une segmentation en deux secteurs juxtaposés : un secteur moderne structuré et un secteur non structuré dit informel.

Depuis le milieu des années 80, le marché de l'emploi au Cameroun se caractérise de manière générale par un écart croissant entre l'offre et la demande d'emploi. Dans le secteur moderne, **la demande d'emploi qualifié croît à un rythme accéléré alors que l'offre d'emploi salarial connaît un niveau de croissance moindre.** La contribution du secteur moderne à l'offre d'emploi en zone urbaine est passée de 49 % en 1987 à 26 % en 2001. Cette décroissance se fait au profit du secteur informel qui occupe environ 80% des actifs et du chômage qui est évalué à près de 18,9% en milieu urbain et 2,3% en zone rurale,

avec des pointes de 25,6 % et 21,6 % dans les villes de Douala et de Yaoundé. Contrairement au secteur moderne, le décalage entre l'offre et la demande d'emploi dans le secteur informel et notamment dans le sous-secteur rural est moindre.

En tout état de cause, cette situation peut s'expliquer par:

- L'inadéquation entre la demande d'emploi qualifié et les profils et besoins réels du système de production;
- L'absence de mécanismes de régulation des flux par rapport au marché de l'emploi ;
- L'absence d'un système cohérent de formation professionnelle.

Il en résulte que le profil de ceux qui arrivent sur le marché est en déphasage par rapport à la structure des emplois comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 12 : Illustration du déséquilibre structurel Formation – Emploi

<i>Structure des emplois</i>	<i>Profil des arrivants sur le marché</i>
Manœuvres sans qualification (48 %)	Sans préparation professionnelle spécifique (62%)
Technicien et ouvriers qualifiés (40%)	Formation professionnelle et technique (10%)
Professionnels (8%) et Gestionnaires (4%)	Diplômés de l'enseignement supérieur (28 %)

Source : Schéma construit à partir des données du rapport Tecsalt Eduplus

VI. La qualité des services éducatifs offerts

Pour appréhender la qualité du système éducatif camerounais, on s'appuie ici sur les résultats obtenus, mesurés d'une part en termes d'apprentissages acquis par les élèves dans l'enseignement primaire et secondaire général et d'autre part, en termes d'insertion dans le marché de l'emploi en ce qui concerne l'enseignement technique et l'enseignement supérieur.

VI.1 Résultats et efficience du système

Dans **l'enseignement primaire**, les résultats des études menées (PASEC) indiquent que globalement les acquis des élèves en termes d'apprentissages sont relativement médiocres. Pour mieux appréhender les causes de ces résultats mitigés, il convient d'analyser les moyens mis en œuvre (conditions de scolarisation) ainsi que l'efficience et l'efficacité de la distribution de ces moyens.

a) Les conditions d'encadrement

A tous les niveaux d'enseignement, la qualité des services offerts souffre d'un certain nombre de problèmes qui se manifestent, pour certains niveaux, avec plus d'acuité dans le secteur public. Entre autres, on peut citer :

- **l'insuffisance du personnel enseignant en général et de manière plus chronique certaines matières en particulier ;**
- **l'insuffisance des structures d'accueil ;**
- **l'insuffisance des commodités élémentaires.**

En effet, dans le **préscolaire** en 2003/04, le ratio élèves/enseignant est de 20, alors que celui du nombre d'élèves par salle de classe vaut 35,6. Sur les 2338 écoles maternelles recensées sur le territoire national, 1095 disposent de l'électricité, 1829 des toilettes/latrines, 1160 de clôtures, 594 de bibliothèques avec un total de 151 636 livres. C'est le privé qui présente généralement le plus grand nombre de ces commodités : 3 écoles sur 5 ont de l'électricité (contre une

sur 4 au public) ; 8/9 présentent des toilettes/latrines (contre 3/5 dans le public) ; 2/3 possèdent une clôture (contre 2/7 dans le public) ; une école sur quatre dans le privé possède une bibliothèque contre 2 écoles sur 9 dans le public ; et en moyenne les bibliothèques des écoles maternelles privées comptent en leur sein 365 livres contre seulement 60 pour leurs homologues du public.

- Dans le **primaire** en 2003/04, le ratio élèves/enseignant est de 52,6 et on y compte 51,4 élèves par salle de classe. Il s'agit d'une insuffisance en personnel enseignant et en structures d'accueil (les besoins estimés étant de 25000 enseignants et 16000 salles de classe) ; la ratio élève/enseignant étant supérieur à la norme du Fast Track Initiative (FIT).

S'agissant des commodités élémentaires, une école sur 3 dans le privé dispose de l'électricité contre 1/10 au public. Il en est de même pour la clôture. Au niveau des toilettes/latrines le rapport est de 7/10 pour le privé contre 5/10 au public; de même sur 10 écoles primaires privées, 2 disposent d'une salle de réunion contre une seule dans le public. Toutefois, sur 10 écoles du public comme du privé, 2 disposent de bibliothèque, 3 d'armoires à pharmacie et seulement une d'association de parents d'élèves. Par ailleurs, 4 écoles primaires publiques sur 10 contre 3/10 dans le privé, disposent d'une infirmerie.

- Dans le **secondaire général** en 2003/04, on dénombre dans le public 61 élèves par salle de classe et seulement 38 par salle dans le privé. Par ailleurs, lorsque l'on regarde le ratio élèves par place assise dans une salle de classe spécialisée (laboratoire de sciences, salles d'informatique, salle de langues), il est de 1/100 dans le public et 8/100 dans le privé. L'on note également que dans le secondaire général premier cycle, les matières comme le Français et l'Anglais souffrent d'un manque d'enseignants. En effet, la charge hebdomadaire moyenne vaut respectivement 51h et 29h, assez loin des 22 heures hebdomadaires requises. Ce problème persiste en ce qui concerne les mathématiques tant au premier qu'au second cycle avec des charges horaires hebdomadaires de 32 et 28 heures respectivement.

Par rapport aux commodités élémentaires, il ressort que :

- 3 établissements du public sur 10 disposent d'un gymnase ;
- 1/5 d'une bibliothèque (contre 1/4 dans le privé) ;
- 4/7 d'une cantine scolaire (contre 3/4 dans le privé) ;
- 3/4 d'un laboratoire ;
- 1/3 d'une infirmerie (contre 5/9 dans le privé).

Au total, **l'enseignement secondaire souffre de l'insuffisance des infrastructures d'accueil, de commodités élémentaires et du personnel enseignant en français, en anglais et en mathématiques.**

S'agissant de la formation professionnelle, les sous-systèmes de formation formels ne préparent pas leurs élèves à évoluer dans le monde du travail qui sera le lot de la majorité. On ne développe pas les compétences pratiques, on n'initie pas à la gestion, on ne développe pas l'entrepreneuriat. Les sous-systèmes de formation formels relèguent au second plan ou ils oublient complètement les caractéristiques socio-économiques du pays et les besoins immédiats de la population; les jeunes faiblement scolarisés, en situation d'échec scolaire et en manque de considération sociale sont souvent placés indépendamment des capacités d'accueil dans des ateliers par leurs parents sans avoir choisi eux-mêmes le métier³.

Concernant **le supérieur**, si la comparaison des ratios enseignant/étudiants⁴ révèle des écarts entre universités (par exemple 1/25 à Buéa ; 1/42 à Douala), ceux-ci sont souvent encore plus sensibles au sein de la même université, en particulier entre facultés et établissements professionnalisés. A titre indicatif, à Yaoundé I, le ratio varie de 1/5 à l'ENSP à 1/40 pour la FALSH. A Yaoundé II, il suffit de comparer le ratio de l'IFORD (1/3) ou de l'IRIC (1/13), à celui de la FSJP (1/62). Autre exemple, celui de Dschang, où le ratio s'élève à 1/79 en Sciences juridiques et politiques, contre 1/7 à la faculté d'agronomie et des

³ Etude TecSult Eduplus, 2002

⁴ Le ratio inclut les assistants, chargés de cours, maîtres de conférences et professeurs. Il ne prend donc pas en compte les vacataires dont le nombre est supérieur à celui des enseignants.

sciences agricoles. A Ngaoundéré, la faculté de droit est à 1/50⁵, alors que l'IUT se situe à 1/5. A ces ratios peu satisfaisants, s'ajoute une utilisation intensive de vacataires dont il arrive que le nombre soit supérieur à celui des enseignants permanents.

A l'évidence, il serait difficile de parler de qualité pédagogique avec des ratios aussi faibles dans les facultés et une présence aussi massive de personnels vacataires dont il semble difficile d'assurer, dans les conditions actuelles, l'encadrement. La surcharge professionnelle des enseignants, amenés à assurer des cours dans d'autres établissements, les conduit à regrouper leur service, ce qui ne manque pas de répercussions sur l'emploi du temps des étudiants. Il n'est pas rare que les cours se trouvent regroupés sur quelques jours de la semaine de 7 heures 15 à 19 heures, les travaux pratiques n'étant pas toujours assurés, faute de locaux, d'équipements et de personnel.

Tableau 13: Ratio enseignant/étudiants, enseignants de rang magistral, personnel d'appui/étudiant dans les universités d'État

Université	Buéa	Douala	Dschang	Ngaoundéré	Yaoundé I	Yaoundé II	Ratio moyen
Ratio /enseignants étudiants	1/28	1/27	1/35	1/36	1/30	1/42	1/33
Ratio enseignants magistral /enseignants	1/296	1/543	1/389	1/122	1/1463	1/277	1/222
Ratio personnel d'appui/étudiants	1/18	1/31	1/21	132	1/23	1/28	1/25

Il ne semble pas y avoir de livret de l'étudiant édité et régulièrement mis à jour par chaque université (sauf à Buéa), afin que les intéressés connaissent l'organisation administrative et pédagogique de leur établissement et de l'université, les requis nécessaires par filière, le programme et les horaires d'enseignement, les modalités de contrôle de connaissances, les débouchés professionnels, les activités proposées sur le campus (sportives, culturelles,

5. Il est cependant à 1/12 à la FALSH, 1/18 à la FSEG, et 1/23 à la FS.

associatives), et les services offerts, orientation, documentation, aide sociale, etc.

A ces conditions d'études, s'ajoutent des difficultés particulières propres à certains campus, comme celui de Yaoundé II qui, à 16 km de la capitale, n'est pas desservi par les transports en commun, ce qui oblige les étudiants à se « débrouiller » par des moyens de fortune pour se rendre aux cours et à rester toute la journée au campus où il n'y a pas d'eau, pas de bibliothèque, pour quelques heures d'enseignement.

Dans ce climat, il n'est pas étonnant que la relation pédagogique soit souvent tendue, la principale sinon exclusive préoccupation de l'étudiant étant de survivre à toutes les difficultés pour arriver au diplôme. Il ne serait donc pas inutile qu'un effort soit fait par l'institution pour lui rappeler les principes de respect et d'éthique universitaires.

b) les programmes scolaires

En dehors du Primaire où les programmes ont été élaborés suivant une approche par compétence, **le reste du système éducatif camerounais souffre de l'inadéquation entre les programmes d'enseignement et les besoins du système productif d'une part, et d'autre part de son inadaptation aux évolutions de la science et de la technologie.**

Ceci expliquerait en partie la difficulté de ses produits à s'insérer dans le secteur productif.

Cet état de choses rend nécessaire la refonte des programmes dans la perspective d'une professionnalisation en vue de répondre aux besoins économiques et aux options du pays et, permettre une insertion sociale harmonieuse des produits du système éducatif.

c) Disponibilité des manuels et matériel pédagogique

Les manuels et autres matériels pédagogiques essentiels sont dans l'ensemble hors de portée des apprenants et des enseignants, en raison de leur coût ou de leur indisponibilité sur le marché local.

Au niveau du **primaire**, la mise en œuvre du paquet minimum destiné à appuyer la gratuité décidée par les pouvoirs publics, a donné lieu à des résultats mitigés du fait de son arrivée tardive, de sa qualité souvent approximative et de son insuffisance quantitative. Dans l'ensemble, les taux de possession des manuels scolaires par les élèves sont faibles : à l'exception des manuels de français et de mathématiques possédés respectivement par 7 élèves sur 10 et 6 élèves sur 10, les autres manuels sont possédés par seulement 3 élèves sur 10. Pour les manuels autres que ceux sus-mentionnés, les élèves ont davantage recours aux ouvrages usagés. L'analyse des disparités provinciales révèle que dans les provinces anglophones, la possession du manuel de langue n'est élevée que du fait du recours préférentiel à ceux usagés.

Quant aux maîtres, la lacune dans la possession du guide du maître est plus importante : 1 maître sur 2 possède un guide en français ; 3 maîtres sur 10, celui de mathématique, 1 sur 10, celui de sciences.

De fait, **l'absence d'une politique nationale affirmée des manuels scolaires et des matériels didactiques** a pour conséquences un monopole dans leur édition et distribution jusqu'à une date récente, une indisponibilité caractérisée des manuels combinée à des coûts prohibitifs, l'insuffisance de spécialistes des manuels scolaires.

Tableau 14: Taux de possession des principaux manuels chez les élèves 1990/2000 (%)

Type de manuel	Elève		Maître	
	Etat	Taux	Livre de l'élève	Guide du maître
Français	Neuf	42	17	50
	Usagé	27		
	Total	69		
Anglais	Neuf	17	44	08
	Usagé	14		
	Total	31		

Mathématiques	Neuf	29	81	37
	Usagé	24		
	Total	53		
Sciences	Neuf	17	65	12
	Usagé	15		
	Total	32		

Si dans l'enseignement **secondaire général** le manuel scolaire est disponible, la situation est très différente dans l'enseignement **technique et professionnel** où les manuels sont non seulement inadaptés mais rares et très coûteux.

Concernant les niveaux d'**études supérieures**, le mauvais état général dû au manque de moyens, malgré quelques exceptions (Université de Buéa), des centres de documentation et des bibliothèques universitaires rend les étudiants entièrement dépendants du cours dispensé par l'enseignant, les privant ainsi de toute autonomie d'apprentissage et de toute possibilité d'élaboration d'une méthodologie de travail personnel sans laquelle on ne peut parler d'enseignement supérieur.

d) Qualification des enseignants

Le système éducatif camerounais souffre à tous les niveaux de l'insuffisance des enseignants qualifiés. Ceci implique le recours à des personnels dont la qualification n'est pas toujours adaptée. Cette situation étant plus accentuée dans le privé.

Au niveau du **primaire**, on dénombre trois catégories d'enseignants : les fonctionnaires, les IVAC et les maîtres des parents. Si les deux premières citées ont reçu une formation initiale appropriée, les derniers sont recrutés localement par les APE (rémunérés pour la plupart à moins de 20 000 FCFA par mois et sur 9 mois uniquement). Ce sont généralement des diplômés de l'enseignement secondaire (BEPC, Probatoire, BAC) sans formation pédagogique. Dans l'enseignement privé, les enseignants sans qualification sont majoritaires (56,61% contre 13,8% dans le public). Ce qui montre que le secteur privé souffre plus du manque de qualification des enseignants.

Dans le **secondaire et dans le sous-système formation professionnelle**, une situation similaire est observée et est aggravée par l'instabilité de ces personnels.

Au niveau du **supérieur**, force est de constater que le nombre d'enseignants de rang magistral dans les universités d'Etat est faible. On compte au total 233 professeurs et maîtres de conférences, répartis selon des proportions variables entre les établissements : 18 % à Yaoundé I ; 14 % à Yaoundé II ; 10 % à Ngaoundéré ; 9 % à Buéa ; 8,5 % à Dschang ; 6 % à Douala. La faiblesse numérique d'enseignants de rang magistral est d'autant plus critique pour la qualité de l'enseignement et la promotion de la recherche qu'ils doivent, en principe et tout à la fois, dispenser des cours, encadrer les doctorants et autres étudiants de deuxième et de troisième cycle, former les chargés de cours et les assistants, encadrer les nombreux vacataires qui interviennent dans les enseignements, impulser la recherche mais aussi, souvent, assumer d'autres fonctions au sein de leur université ou ailleurs.

Le corps enseignant souffre de l'absence de perspectives professionnelles : les possibilités de développer une activité de recherche sont plutôt faibles ; il n'existe pas de plan de formation pour les assistants (ils ont la charge horaire la plus lourde), afin qu'ils puissent terminer leur thèse pour postuler sur un poste d'enseignant permanent.

En ce qui concerne la pédagogie, du fait d'une part qu'elle soit insuffisamment prise en compte dans les critères de promotion des enseignants et d'autre part de l'absence de formation et de recyclage dans le domaine de la pédagogie, les compétences pédagogiques des enseignants du supérieur sont assez faibles.

e) les conditions de travail des enseignants

Le personnel enseignant camerounais est démotivé et souffre d'une désaffection profonde vis-à-vis d'une profession n'assurant plus un statut social valorisant.

La baisse drastique de la qualité de l'école camerounaise trouve aussi son origine dans la sévère réduction des traitements des personnels en valeur nominale et donc dans l'érosion de leur pouvoir d'achat. L'austérité a été certes imposée à l'ensemble des fonctionnaires, mais les enseignants n'ont fait l'objet d'aucune mesure de rattrapage significatif depuis lors, contrairement à d'autres corps de la fonction publique. De sorte que **les enseignants ont légitimement le sentiment d'avoir vu leur niveau de vie se dégrader tant par rapport au PIB par tête que par rapport à des professions dont les indices de fin de carrière étaient comparables** avant 1994. Dans l'ensemble le traitement des enseignants a diminué de moitié en valeur nominale depuis 1994, tandis que les prix doublient, ce qui équivaut à une réduction du pouvoir d'achat de l'ordre de 75%. **En 2005, le même enseignant est payé à un niveau inférieur du PIB par tête** qu'avant 1993.

Les enseignants comme les personnels administratifs, eux aussi affectés par les mêmes évolutions, souffrent en général d'une grande pauvreté des conditions de travail – bureaux, matériels de secrétariat, places de bibliothèques, documentation. Ces médiocres conditions dissuadent les jeunes de talent de postuler à la carrière d'enseignants (avec plus d'acuité dans l'enseignement technique et supérieur). Elles inspirent à nombre d'enseignants qui se sentent piégés des stratégies de survie familiales et personnelles peu « rentables » pour les établissements. La recherche des activités lucratives à l'extérieur des établissements réduit leur disponibilité, ce dont les élèves et étudiants se plaignent.

S'agissant de **la formation professionnelle**, le personnel enseignant /d'encadrement est démotivé et a presque démissionné devant les défis à relever. Car, en privant les centres de formation de budget de fonctionnement et de maintenance, ces derniers ne sont plus en mesure de dispenser la majeure partie des formations.

f) La santé scolaire et universitaire

De manière générale, le système éducatif camerounais n'est pas en mesure de mener sa double vocation qui est d'une part de promouvoir la santé à travers l'éducation et d'autre part d'assurer une meilleure santé aux membres de la communauté éducative du fait de **l'absence de politique cohérente et de structures adéquates** : dans la plupart des établissements de formation, les conditions de santé sont assez médiocres (manque d'infirmier, inefficacité des mécanismes d'assurance santé au bénéfice des enseignants et des élèves.). Par ailleurs, les grandes endémies (à l'instar du VIH/sida et le paludisme) ont un impact considérable sur le système éducatif. Elles réduisent l'offre et la qualité des services éducatifs et augmentent les besoins induits par la demande. En effet, d'après l'EDSC III (2004), le taux de séroprévalence est plus élevé dans la tranche de la population instruite où se recrutent en majorité les enseignants.

VII. Coût et Financement du Système éducatif

Dans le système éducatif camerounais, **la contribution de l'État au financement de l'éducation est relativement faible** (15 % des dépenses publiques⁶ en 2005). **Celle des parents est en revanche très importante.** En 2002, 30 % des personnes qui enseignent dans les écoles primaires publiques sont des «maîtres des parents». Si on ajoute les enseignants payés de fait par les usagers dans les écoles primaires privées (23 % des effectifs du primaire sont dans le secteur privé qui est très faiblement subventionné), ce sont au total plus de 40 % des enfants du primaire qui ont un maître rémunéré par les parents. L'enquête de ménages (ECAM 2001) montre que les dépenses privées des familles correspondent à 44 % des dépenses totales engagées pour la scolarisation primaire.

Sur l'ensemble du système en 2001, le montant des dépenses courantes d'éducation s'élève à 415 milliards de Fcfa, à raison de 182 milliards pour l'État, soit 43,85% et 233 milliards pour les ménages, soit 57,15%. Au regard de ce qui précède, il se dégage que :

- la part du budget consacrée à l'éducation (15%) reste loin en deçà de ce qui se fait dans les pays d'égal niveau de développement au nôtre et dont la part du budget consacrée à l'éducation se situe en moyenne à 20%;
- les ménages supportent l'essentiel des dépenses d'éducation.

La distribution des dépenses publiques d'éducation entre niveaux d'enseignement se présente comme suit :

- enseignement maternel ou préscolaire : 4%
- enseignement primaire : 37%
- enseignement secondaire : 44 %;
- enseignement supérieur : 15 %

⁶ Basé sur les prévisions budgétaires de la Loi des Finances 2005.

Cette répartition intrasectorielle est encore éloignée des critères minimaux de performance préconisés dans le cadre incitatif de l'initiative Fast Track qui préconise que 50% des dépenses d'éducation au moins soient allouées à l'enseignement primaire dans la perspective de son universalisation rapide.

Par ailleurs, il faut dire que 86% des dépenses de l'Etat sont consacrés au paiement des salaires, le reste (14%) étant insuffisant pour améliorer la qualité du système.

De manière générale :

- **le système éducatif jusqu'à présent a été dans l'incapacité d'obtenir les ressources financières indispensables pour couvrir les coûts d'une éducation de qualité ;**
- **la réduction des dépenses par élève/étudiant résulte de la conjonction de plusieurs facteurs qui n'ont pas été convenablement anticipées, surtout en ce qui concerne l'enseignement secondaire technique et l'enseignement supérieur ;**
- **la détérioration des ressources financières a atteint un point tel que la qualité de l'enseignement secondaire technique et la production universitaire s'en est fortement ressentie ;**
- **La formation professionnelle connaît un problème structurel dans la gestion et dans l'affectation des budgets alloués. On a réduit de façon importante les budgets affectés à ces enseignements sans revoir le dimensionnement du système; sans gérer la décroissance de façon à assurer l'équilibre. Les coupures ont été réalisées principalement en éliminant le budget de fonctionnement et le budget de maintenance pendant que l'on maintenait le personnel en place. Les ressources humaines représentent, et de loin, la principale dépense d'un système de formation.**

VIII. Gestion et Gouvernance du Système éducatif

Le système éducatif camerounais souffre de nombreux problèmes de gestion.

VIII.1 Gestion du système éducatif

i) La gestion du personnel enseignant

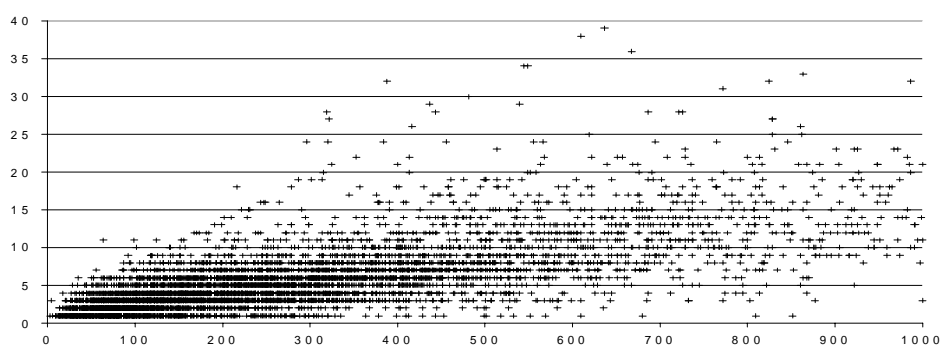
La gestion administrative du système éducatif souffre du caractère dilettant et peu optimal de la gestion des personnels de l'éducation qui se manifeste d'une part par la non maîtrise des effectifs et d'autre part par la multiplicité des statuts des enseignants.

En ce qui concerne la maîtrise des effectifs et dont de la masse salariale, les divers recensements effectués dans les ministère en charge de l'éducation indiquent des écarts considérables entre les personnels rémunérés par l'Etat et les effectifs dénombrés sur le terrain. Cette carence proviendrait de **la centralisation excessive de la prise de décision en ce qui concerne l'affectation et le paiement des personnels**. L'une des conséquences est la répartition non rationnelle des enseignants entre les établissements et les filières d'enseignement à tous les niveaux du système éducatif (primaire, secondaire, supérieur).

C'est ainsi que dans le primaire, où une étude a été effectuée, il n'existe presque pas de relation objective entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants d'une école comme l'illustre le graphique ci-après :

Graphique V : Relation entre nombre d'élèves et de maîtres dans les écoles primaires publiques (année 2002-2003, écoles ayant moins de 1000 élèves)

Nombre d'enseignants



Nombre d'élèves

Le graphique ci-dessus montre un important degré d'aléa dans les allocations de personnels aux écoles. **Ce degré d'aléa (indicateur de l'inéquité de la répartition des enseignants) est égal à 0,45.** Ceci signifie que 45 % du phénomène d'affectation des enseignants dans les écoles primaires sont dus à autre chose qu'au nombre d'élèves dans ces écoles.

Cet aléa est également perceptible entre les provinces où des disparités sont observées (cf. tableau 15, ci-dessous).

Tableau 15: Nombre moyen d'enseignants pour une école primaire de 280 élèves (moyenne nationale), selon la province

Provinces	Nombre d'enseignants [Ecole de 280 élèves]
Adamaoua	4,05
Centre	6,03
Extrême-Nord	6,27
Est	4,81
Littoral	6,27
Nord	4,02
North West	5,25
Ouest	5,50
Sud	7,02
South West	5,69
Ensemble	5,52

Dans le supérieur, les taux moyens d'encadrement professoral et administratif sont très inégaux d'une université à l'autre sans qu'on puisse imputer ces disparités aux différentes de spécialisation par discipline. La proportion des enseignants de rang magistral varie de 1 à 4 selon les universités sans que ces écarts soient justifiés par une politique du personnel délibérée.

Pour ce qui est du statut des enseignants, l'enseignement primaire pour ne parler que de lui, fait face au problème de gestion d'enseignants à statut multiple alors qu'ils fournissent les mêmes prestations : les maîtres des parents, les maîtres communaux, les instituteurs vacataires et les fonctionnaires. Les passerelles entre ces différents statuts ne sont pas explicites ou tout au moins sont purement formelles.

Les maîtres des parents sont recrutés localement par les APE avec un salaire très souvent inférieur à 20 000F CFA par mois pendant 09 mois. Les maîtres communaux sont recrutés et payés par les communes (9300 enseignants). Les vacataires et les enseignants titulaires (fonctionnaires) sont recrutés et rémunérés par l'Etat.

Il y a ensuite les enseignants vacataires dont la gestion constitue aujourd'hui un véritable casse-tête. On en dénombre environ 13000 dont 1700 ont été intégrés en octobre 2000, 1700 autres en 2005 et le processus doit se poursuivre en 2006. Dans les écoles primaires et maternelles publiques interviennent enfin des maîtres des parents et des maîtres communaux. Le recensement scolaire a estimé leur nombre à 9 300 en 2002-03. Ils ne sont pas rémunérés par l'Etat, mais par les associations de parents d'élèves (maîtres des parents) ou par les communes (maîtres communaux) avec les incertitudes que cela comporte.

De manière générale, en faisant abstraction des spécificités inhérentes à chaque niveau d'enseignement, le corps enseignant souffre de l'absence de perspectives professionnelles : **il n'existe pas de véritable plan de carrière pour les enseignants camerounais** (ou lorsqu'il existe il n'est pas mis en œuvre) d'autant plus que les efforts des pouvoirs publics en matière de formation continue des enseignants sont assez marginaux. La désaffection des enseignants pour les salles de classe au profit des postes administratifs en est une des illustrations.

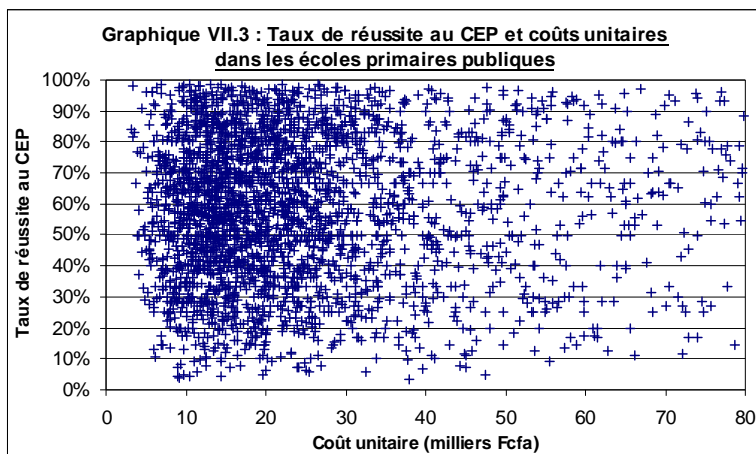
ii) La gestion pédagogique

La gestion pédagogique des établissements de formation telle qu'elle est assurée est plus aléatoire que rationnelle.

En effet, une bonne gestion pédagogique consiste à articuler de façon étroite les ressources mises à la disposition des institutions formation et les résultats (apprentissages) chez les apprenants. Dans cette logique, on pourrait s'attendre à

ce que les résultats des apprenants⁷ au niveau des établissements soient globalement d'autant meilleurs que les moyens qui leur sont alloués sont plus importants. Dans le primaire par exemple, il n'existe pas à l'heure actuelle une relation évidente entre les ressources mises à la disposition d'une école et les résultats des élèves comme l'indique le graphique VI ci-dessous.

Graphique VI: Taux de réussite au CEP et coûts unitaires dans les écoles primaires publiques



Ce graphique montre clairement qu'à ressources égales, les écoles primaires fournissent des résultats scolaires extrêmement disparates, et que les mêmes résultats peuvent être obtenus avec des coûts par élève allant du simple au décuple.

Au niveau du secondaire et du supérieur et de la formation professionnelle, l'absence de données (et donc des études) sur la relation entre les ressources allouées et les résultats des apprentissages est une indication claire que ce principe de base de la gestion pédagogique est insuffisamment pris en compte dans l'allocation des ressources aux établissements.

VII.2 Gouvernance du système éducatif

i) Gestion participative des communautés

La loi d'orientation de l'éducation du 14 avril 1998 et la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 16 avril 2001 consacrent une implication de la communauté éducative dans la gestion de l'éducation. Dans ce cadre, le

⁷ Ces résultats peuvent par exemple être mesurés par la réussite des élèves aux examens. D'autres types de mesures sont toutefois possibles. Signalons que dans l'exemple pris ci-dessus, la mesure du taux de réussite aux examens par rapport aux coûts unitaires dans les écoles publiques ne tient pas compte des caractéristiques sociologiques des élèves, qui entrent de façon déterminante dans leur parcours scolaire.